

A U V E R G N E



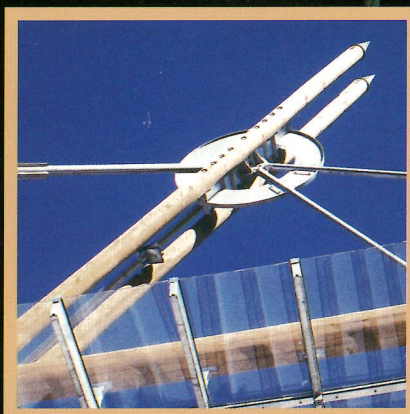
ARCHITECTURES

REVUE DU CONSEIL
REGIONAL DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES
MARS 1999
N°20 - 40 F



Sabourin

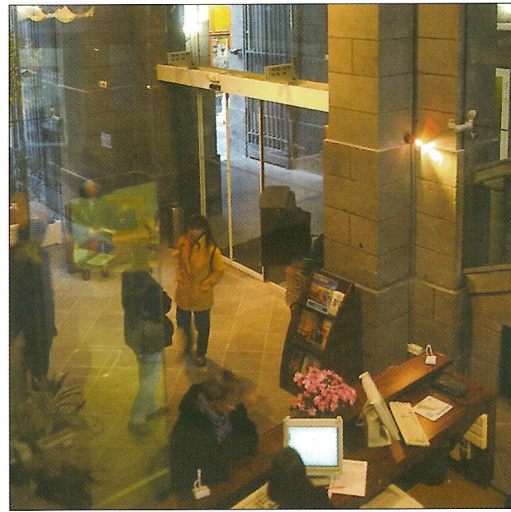
**Faut-il
débrancher
les tuyaux ?**



La tribune du stade de Romagnat.

CLERMONT-FERRAND
**La nouvelle caserne
de gendarmerie**

PERMIS DE CONSTRUIRE
**S'y prendre
plus tôt**



Clermont choisit son profil

La place de la Victoire, symbole de la reconquête du plateau central (architecte : Bernard Huet)

Sur le parc technologique de La Pardieu, une pépinière d'entreprises troisième génération (architecte : André Bosser)

Un nouvel accueil pour l'Hôtel de Ville (Services techniques municipaux)

VILLE DE CLERMONT-FERRAND



5

conseil de l'ordre

- L'assemblée générale se tient à l'école d'Architecture
- PACT-ARim : le contrat régional de développement
- Handibat : une initiative exemplaire pour l'intégration des personnes handicapées
- Les architectes visitent le "chantier du siècle"
- Permanence du Conseil régional de l'Ordre des architectes
- Coup de chapeau à deux étudiants
- Les cinquante ans de la Chambre régionale des ingénieurs-conseils
- Interruption volontaire de réforme
- www.archi.auvergne.org : l'Ordre est sur la "toile"

Les concours toujours

L'OPAC du Puy-de-Dôme lance le "concours en loges"

7

actualités

La nouvelle caserne de gendarmerie "Fontfrède" à Clermont-Ferrand

Les architectes n'ont pu aller jusqu'au bout de leur projet et ils en gardent une certaine amertume.

La revue du

Conseil

régional

de l'Ordre

des

Architectes

d'Auvergne.

www.archi-
auvergne.org

ordre@archi-
auvergne.org

8

brèves-actualités

- Une plaquette présente 21 monuments en chantier
- Un prix national pour une équipe clermontoise
- A la rencontre des métiers
- Salle polyvalente de Ménérol : entre le bourg et le parking
- Un prix de l'architecture auvergnate pour l'an 2000
- Bellevue : dix logements individuels en "belvédère" sur la ZAC de l'Oradou
- Une BD sur les métiers du bâtiment
- Maisons individuelles : un concours réservé aux jeunes architectes
- Que d'imagination !

Clin d'œil

Veni, securitor spiritu

Edition : Ordre des Architectes Région Auvergne, 40 bd Charles de Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand. Tél. 04.73.93.17.84 Fax. 04.73.34.39.09 www.archi-auvergne.org ordre@archi-auvergne.org Directeur de la publication : Roland Ondet Comité de rédaction : Jean-Claude Collet / Christine Descœur / Anne Montrieux.

Conception-réalisation : G. de Bussac S.A. - 04.73.42.31.00 http://www.gdebussac.fr avec la participation de Vice Versa pour la réalisation graphique, de Denis Couderc et Michel Josselin pour la rédaction Publicité : G. de Bussac / Michel de Féligonde. Tél. 04.73.62.81.08 Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1999.



sommaire

N° 20

Mars 1999

Prix au numéro :

40 francs.

Abonnement :

100 francs.

Avec ce numéro, le tableau officiel de l'Ordre régional des architectes.

Photo de couverture :

La façade sud de Sabourin.
Photo : Christophe Camus.

Vignette :

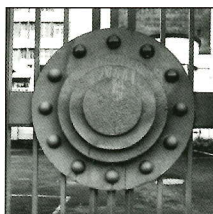
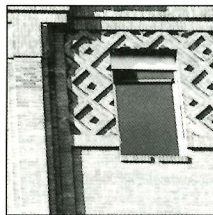
Un élément de la tribune du stade de Romagnat.

10

dossier

Sabourin : faut-il débrancher les tuyaux ?

En arrivant par le Nord, l'une des principales entrées de Clermont-Ferrand, l'hôpital-sanatorium Sabourin constitue le seul exemple d'architecture moderne de l'entre-deux-guerres. Véritable mémoire architecturale des années trente et témoignage vivant du style fonctionnaliste international qui triomphe alors un peu partout en Europe, à la suite des expériences de Gropius et de Le Corbusier. Vouloir démolir Sabourin, c'est donc priver le quartier d'une grande partie de son histoire et d'une œuvre exceptionnelle. Il est encore temps de réagir et d'inciter tous ceux qui peuvent peser sur la décision à revenir sur un geste que chacun regretterait ensuite.



22

rencontres

Permis de construire : s'y prendre plus tôt

Plus d'une quarantaine de personnes – architectes, représentants de la DDE et de la Ville de Clermont – ont participé à la première table ronde organisée par l'Ordre régional des architectes, sur le thème toujours délicat des permis de construire. L'objectif ? Engager une réflexion sur la démarche et, si possible, proposer des améliorations. Pari réussi.

25

social

Comment protéger efficacement vos proches ?

26

savoir-faire

La tribune du stade de Romagnat.

La reconstruction d'un établissement industriel à Cusset.

30

observatoire

L'Observatoire des concours dans la région Auvergne.

annonces

Demandes d'emploi.

carnet

Le grand bateau blanc de Sabourin va larguer les amarres et disparaître de nos côtes de Clermont dans l'embaras général.

Cela rappelle cette chanson de Dylan dans les années 70 : "Who killed Davy More?" L'histoire de ce boxeur mort sur le ring, victime d'un enchaînement fatal dont personne n'est responsable.

Faut-il regretter la nouvelle perte d'un témoignage architectural d'un patrimoine récent ? Faut-il l'accepter comme une évolution normale et économiquement justifiée ?

En tous cas, on ne peut pas applaudir ou s'indigner bruyamment comme on le ferait devant l'expression

d'une volonté politique et d'un projet affirmé ; il n'y a ni l'une ni l'autre, juste le souci de la réduction des coûts de la santé pour l'exploitant. Maladie d'une époque.

Nous ressentons tous une frustration devant notre impuissance à agir face à un système de plus en plus borné et normé où les textes et les directives, les prospectives et les perspectives d'experts s'imposent à nous comme une fatalité.

Qui a tué Davy More ?

Les Directives Services européennes ont institué le stupide anonymat des concours d'architecture, des accords GATTs sont en cours de discussion et régleront demain notre profession et nos modes d'exercice. Peut-

e n j e u

être crierons-nous encore notre indignation avant de plier un peu plus sous le joug. Certains voient là la confrontation des cultures anglo-saxonnes et latines.

L'efficacité des barbares (au sens classique, les étrangers) prévaut et Jules II est mort depuis longtemps, leurs cathédrales sont loin de St-Pierre de Rome, elles sont faites de papier.

Les objectifs ont changé. L'intégrisme est la pire réponse, l'héroïsme ne donne pas de bons résultats bien que très médiatique. Alors, nous faisons de la résistance, du détournement d'interprétation, du compromis, nous compensons par le relationnel, par l'humain, nous rongeons solidairement notre frein.

Le récent débat sur les permis de construire est une parfaite illustration de cet état d'esprit, les échanges entre les architectes et les administrations ont été riches et de ce qui devait être un coup de gueule s'est dégagée une volonté de travailler ensemble pour le bien commun.

Tout espoir n'est pas perdu mais il faudra nous battre pied à pied face aux barbares pour convaincre de la nécessité du beau, du plaisir, de la création, de l'imagination, de l'ambition, du goût de l'aventure...

Toutes ces folies inutiles qui, avec le temps et la mémoire, deviennent une culture dont on dit que l'architecture est l'expression.



ORDRE DES ARCHITECTES AUVERGNE

Jean-Paul Lanquette, Président

France Télécom : nos métiers au service du vôtre

Demandez-nous d'être toujours à vos côtés pour vous aider à être en prise directe avec tous vos partenaires.

- La réalisation d'un projet dans le domaine du bâtiment et des travaux publics nécessite l'intervention de nombreux corps de métiers, et de multiples échanges entre les partenaires concernés.

La réponse :

aujourd'hui Numéris et Internet vous offrent une solution plus sûre, plus rapide et moins coûteuse pour échanger toutes les données et travailler à distance.



Contactez votre Conseiller France Télécom pour un diagnostic gratuit



Camélian

Nous allons vous faire aimer l'an 2000.



France Telecom

nodal

Bureau de dessin



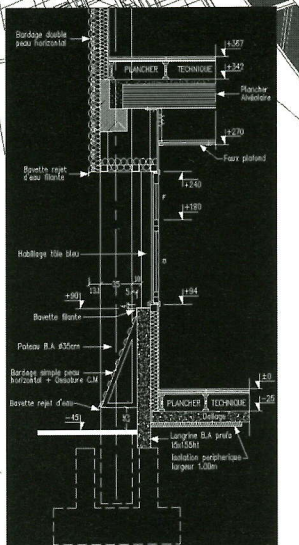
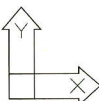
André GRESPIAN
Architecte

Votre partenaire pour la réalisation de tous vos documents graphiques : plans et détails, de l'avant-projet à l'exécution ; perspectives, images de synthèse.

Spécialiste en dessin assisté par ordinateur, nous saurons répondre à vos souhaits :

Contactez-nous !

11, avenue Léonard de Vinci
Parc Technologique de La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04.73.27.61.88 - Fax 04.73.28.08.50



Solution
Zinc.

DEXTER®

La solution pour couvrir
les petites et moyennes surfaces

DEXTER®, c'est une petite révolution dans la pose d'une couverture en zinc. D'abord, il y a un paquet compact de 6 DEXTER® préfabriqués, qui couvrent exactement 2 m² de toiture : pour simplifier les calculs et optimiser la gestion des chantiers. Ensuite, les DEXTER®, conçus avec une précision industrielle irréprochable, s'emboîtent pour s'assembler. Enfin, le système DEXTER® comprend toute une gamme d'accessoires préfabriqués pour répondre aux finitions courantes. Le tout vous garantit, à vous professionnels de la toiture, une couverture étanche et esthétique. Réalisés en zinc prépatiné gris clair QUARTZ-ZINC les DEXTER® s'intègrent à tous les types d'architecture. Pour valoriser votre savoir-faire tout en gagnant du temps, vous ne trouverez pas mieux.

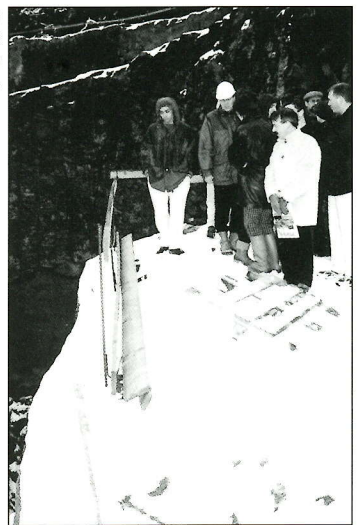


Union Minière France S.A. "Les Mercuriales"
40, rue Jean Jaurès - 93176 Bagnolet Cedex - Téléphone 01 49 72 42 42



DEXTER® FAITES-VOUS UNE AUTRE IDÉE DU ZINC

Une vingtaine
d'architectes
ont découvert
le chantier.



L'assemblée générale se tient à l'Ecole d'architecture. Dans un souci de rapprocher professionnels et étudiants, l'assemblée générale de l'Ordre des architectes s'est tenue cette année dans les locaux de l'Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand. Après une brève présentation des membres du Conseil, Jean-Paul Lanquette, président du Conseil Auvergne, a abordé les différents dossiers d'actualité, en particulier celui des concours dont *Auvergne Architectures* s'est régulièrement fait l'écho, mais également celui de la formation en établissant le bilan des stages 1998 et en présentant le programme prévu pour l'année 1999.

Après une présentation comptable de l'état des finances du Conseil Auvergne par le trésorier, c'était à Jean-Pierre Espagne, conseiller national, d'exposer l'état d'avancement des discussions à propos de la réforme de la loi sur l'architecture. Didier Rebois, directeur de l'Ecole d'architecture, intervenait alors pour rappeler tout l'intérêt des stages dans les agences d'architecture et abordait le problème de la licence d'exercice. A l'issue de cette assemblée générale, 26 jeunes architectes, entourés de leurs aînés, prêtaient serment dans les flonflons d'un apéritif fanfare.

PACT-ARIm : le contrat régional de développement.

Les associations PACT-ARIm de la région Auvergne mènent depuis cinquante ans une action en faveur de l'amélioration de l'habitat, en particulier celui des personnes défavorisées. Elles sont donc des acteurs fondamentaux du logement et de l'action sociale. Constatant l'émergence de nouveaux enjeux, elles ont décidé, avec l'appui de la Fédération Nationale des Centres PACT, d'engager un Contrat Régional de Développement sur une durée de trois ans.

L'objectif de ce dispositif est de mener une démarche approfondie de recherche et développement au sein du mouvement régional, associant les PACT-ARIm de l'Allier, de Haute-Loire et du Cantal ainsi que l'Union Régionale qui assurera la coordination du dispositif. En Auvergne, le chantier sera lancé dans quatre directions : l'accès au logement des personnes défavorisées, la convergence des actions sur l'habitat et des démarches de développement local, l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, le développement des missions de diagnostic.



Handibat : une initiative exemplaire pour l'intégration des personnes handicapées. C'est l'association de la fédération régionale du bâtiment et des travaux publics d'Auvergne et de l'Agefiph (fonds pour l'insertion

professionnelle des personnes handicapées). Son rôle est d'informer les entreprises sur les différentes mesures destinées à soutenir l'insertion professionnelle et le reclassement et de les assister pour l'obtention des concours nécessaires adaptés au mieux de leurs besoins. Les renseignements et les demandes sont traités au niveau des fédérations départementales. Les aides de l'Agefiph se concrétisent par des primes pour compenser le handicap sur les contrats de travail de droit commun, les contrats aidés (contrat initiative emploi, d'apprentissage ou de qualification...) mais également pour les maintiens d'emploi et le reclassement, jusqu'à des aides à l'aménagement du poste de travail. Handibat travaille en partenariat avec la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en Auvergne.

Permanence. Le Conseil régional Auvergne de l'Ordre des architectes organise des permanences dans chaque département (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme) à destination du grand public, des étudiants et des confrères.

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de l'Ordre des architectes, 40, boulevard Charles-de-Gaulle, 63000 Clermont-Ferrand, tél. 04 73 93 17 84, de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Les architectes visitent le "chantier du siècle".

Ce jour-là, le 9 décembre 1998, sous une tempête de neige et dans les bourrasques de vent, une vingtaine d'architectes, que rien n'arrête, se lancent à la découverte des entrailles de Vulcania. Après un briefing de Patricia Pilaet du Conseil Régional, responsable de la promotion de Vulcania, sur la genèse du projet, l'opportunité de son emplacement, sa conception et les perspectives qu'il engendre pour notre région, le groupe sort dans la tourmente et sous la conduite de notre confrère Philippe Tixier, d'Atelier 4, co-auteur du projet avec Hans Hollein, se dirige par un petit escalier à pic vers le fond d'une vaste tranchée - futur accès au centre "des Sciences de la Terre".

En effet, le cheminement du parking à 300 m, au cœur du Centre, se fera par une voie "royale", immense plan incliné taillé dans la roche sur 165 mètres de long et 20 mètres de large, s'enfonçant en spirale vers le "cratère" d'accès aux entrailles de Vulcania. Cet immense cratère de 30 mètres de profondeur, dévoilant des couches de scories puis de basalte, représente une excavation de 250 000 m³ de blocs de basalte qui seront réemployés pour le modelé des jardins, reconstitution fidèle d'un site naturel de "chaires". Contrairement à ce que l'on peut penser, le basalte découvert n'est pas compact mais tant fissuré qu'il a nécessité des milliers d'ancrages métalliques pour assurer la stabilité des parois.

Au-dessus de ce "cratère" tournent cinq grues de 25 m qui semblent des jouets comme les pelles mécaniques qui creusent les fondations, et déjà, des coulées de béton amorcent une lente remontée des structures vers la surface. Notre confrère, Philippe Tixier, nous précise qu'au fur et à mesure de la découverte de roches et de leur analyse par l'équipe de géomètres œuvrant en permanence sur le site, les plans d'exécution sont adaptés quotidiennement par la "cellule Projet" installée sur place et représentant un effectif d'une dizaine de personnes.

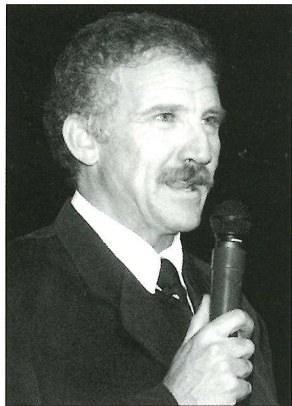
Bientôt, lors de notre prochaine visite, sans doute au printemps, nous verrons ce cratère s'organiser en salles de spectacles, d'expositions, galeries, jardin tropical, restaurants...

Autre particularité de ce projet : le souci permanent de protection de l'environnement se traduisant, notamment, par des dispositifs protégeant le sol de toutes pollutions par les hydrocarbures et cela dès le début du chantier. Sous les parkings et voies d'accès aux véhicules, des fosses étanches récupèrent les eaux pluviales, conduites ensuite à une station de traitement des hydrocarbures. De même, les engins de terrassement en fond de cratère sont remontés deux fois par jour pour vérifier leur bon fonctionnement. Enfin, les suggestions environnementales ont coûté 5 millions... Une bombe volcanique bien sûr!

Coup de chapeau à deux étudiants. Deux étudiants du lycée professionnel Gilbert-Romme, à Riom (Puy-de-Dôme), ont ramené le premier et le deuxième prix de Brevet technicien de collaborateur d'architecte, décernés par les Académies de Bordeaux, Toulouse et Clermont. Fabien Desmoules, 19 ans, inscrit actuellement en BTS Etude et Economie de la construction, à Egletons, a décroché le premier prix. "Le programme est très chargé, mais l'ambiance qui règne entre les élèves et le contact que l'on maintient avec les professeurs est primordial", a-t-il déclaré. Placé juste derrière lui, Cédric Chapus, 21 ans, qui est entré à l'Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand, a souligné le travail en groupe : "Le secret de notre réussite ? Il n'y a pas d'esprit de compétition entre nous, mais plutôt une émulation". Claude Berger, vice-président du Conseil de l'ordre des architectes, assistait à la remise des prix.



Les cinquante ans de la Chambre régionale des ingénieurs-conseils. Pour fêter le cinquantième anniversaire de la Chambre régionale des ingénieurs-conseils, qui regroupe les régions Auvergne-Limousin, le président, Louis Choulet, a rappelé la place occupée en France par la profession, la septième dans le secteur de l'industrie française. Insistant sur l'évolution permanente des métiers représentés par les CIOF, il a fait état des besoins ressentis par les bureaux ayant une dimension modeste et demandé aux quelque cinq cents invités à rejoindre la Chambre régionale.



Louis Choulet,
président
de la Chambre
régionale des
ingénieurs-
conseils.

Dans sa réponse, Michel Faudou, président national, a établi un bilan mitigé : *"Autant nous sommes connus des organismes professionnels spécialisés, autant nous conservons une image floue auprès des structures socio-économiques traditionnelles"*, a-t-il déclaré, avant de donner rendez-vous au public, en 2003 pour le Congrès international des ingénieurs-conseils, qui se déroulera à Paris.

A l'issue de la soirée, il a été décerné le **prix de l'architecture** au cabinet d'architectes Bruhat-Thomas-Bouchaudy, pour la nouvelle piscine de Chamalières, ouverte en mai 1998 (Voir les "Vagues du plaisir", "Auvergne Architectures" d'octobre 1998).

Interruption volontaire de réforme. Catherine Trautmann tue la licence d'exercice dans l'œuf par un communiqué de presse du 12 février. Il y a quelques jours, les étudiants en Architecture manifestaient leurs craintes face à la réforme de l'enseignement et au projet de la licence d'exercice qui "serait délivrée par l'Ordre et serait la mainmise de la profession sur l'école" (cf. *La Montagne* du 22 janvier 1999). Dans un communiqué de presse du 12 février, Catherine Trautmann confirmait les propos tenus par le Directeur de l'Architecture, François Barré, quelques jours avant. Il n'y aurait pas de licence d'exercice, le DPLG vaut licence d'exercice. Exit donc la licence...

La profession a été très surprise de ce brusque revirement alors que les rapports d'étape des commissions ministérielles pour la réforme de la loi de 1977 font encore état de ce projet comme d'une réalité tangible... D'autant plus surprise qu'elle n'a eu aucun débat sur le sujet, aucune tentative sérieuse de réflexion et de mise en forme avec tous les partenaires concernés et les étudiants, aucune ébauche de concrétisation pratique.

Quelques mots lancés en l'air, mal présentés, mal interprétés, la colère des étudiants sur le seul principe, et ce revirement brutal et soudain. Bercy s'est peut-être rendu compte qu'il faudrait

mettre des moyens en face de la réforme, et qu'un étudiant en architecture risquait de coûter aussi cher à l'Etat qu'un élève ingénieur des ponts... C'est certainement une occasion perdue d'améliorer les conditions d'arrivée des nouveaux architectes dans la vie active, et c'est bien dommage.

www.archi.auvergne.org : l'Ordre est sur la "Toile".

Ouvert à l'automne dernier, lors de la parution d'*Auvergne Architectures* n° 19, le site Internet du Conseil régional de l'Ordre répond autant à la demande d'information rapide et spécialisée des professionnels qu'à une volonté de mise en valeur des réalisations architecturales de la région auprès du grand public. Ce double objectif se traduit par les deux possibilités "d'entrée" à partir de la page d'accueil du site : soit dans la partie consacrée à l'Ordre lui-même, soit dans celle dédiée à Auvergne Architectures – des "passerelles" existent, bien sûr, entre ces deux parties.

Du côté de l'Ordre, on peut d'abord consulter une série de documents d'informations "institutionnelles" : l'histoire de l'Ordre depuis sa création au XIX^e siècle, ce qu'il est devenu et son utilité aujourd'hui ; vient ensuite le détail de son organisation, la composition de son bureau, le fonctionnement de ses services et les différentes missions de ses conseillers. Au delà, un troisième volet expose les lois et décrets de 1977 et 1980 (les grands "cadres" juridiques de la profession), que l'on peut télécharger (stocker rapidement sur son ordinateur pour une consultation ultérieure).

Enfin, on trouve bien sûr le tableau des quelque 500 architectes de la région inscrits à l'Ordre, tableau dont la version "papier" est distribuée chaque année. Avantage : la possibilité de rechercher l'un d'eux simplement à part de son nom ou d'un élément géographique (ville, département...). Lorsqu'on a trouvé l'architecte recherché, une fiche présente ses nom, titres, mode d'exercice, nationalité, dates de diplôme et d'inscription à l'Ordre, assurance et coordonnées professionnelles – dont les éventuelles adresses de site Internet ou de courrier électronique

(e-mail), auxquels on peut alors directement accéder. Précisons enfin qu'un lien permet de rejoindre aisément le site web de l'Ordre national. La deuxième entrée de la page d'accueil donne accès à la présente revue, plus précisément à son sommaire et aux rubriques Enjeu et Savoir-faire. A terme, l'ambition est de constituer, par compilation de l'ensemble de cette dernière rubrique, une véritable banque de données sur

l'architecture contemporaine de la région, chaque dossier renvoyant bien sûr à la fiche de présentation de l'agence d'architecture concernée. Reste encore à l'étude la possibilité de publier sur le web l'ensemble de la revue et bien d'autres éléments pour enrichir régulièrement ce site qui va déjà s'étoffer sérieusement au fil de l'année 1999.



Les concours toujours...

L'OPAC du Puy-de-Dôme lance le "concours en loges"

Avec l'opération du Chauffour, un immeuble de 40 logements sociaux à Clermont (10 millions de francs de coût travaux), l'OPAC du Puy-de-Dôme et du Massif central a inauguré dans la région le "concours en loges" (1) : les cinq équipes présélectionnées découvraient, à 9 heures, le site et le programme, puis travaillaient en "vase clos" dans les locaux du maître d'ouvrage pour rendre à 19 heures leurs projets respectifs, incluant notamment un plan de niveaux, un plan-masse, une perspective. Le lendemain était consacré à la présentation au jury. Chaque équipe (deux personnes, voire une seule) travaillant sans informatique.

A priori sceptiques, les professionnels précisent *a posteriori* leurs points de vue : Marc Paillot (Nevers) persiste dans son opposition : un tel projet ne peut se concevoir en une journée, *"voire une demie. Il faut pouvoir tester plusieurs idées"*; la formule est intéressante à vivre mais à son avis stérile : *"On va vers des solutions toutes faites, avec beaucoup «d'impasses» remises à plus tard."* Ses confrères sont plus nuancés. Pour Vincent Rivoire (Léaud-Rambourdin-Rivoire), *"on perd la technicité et la réflexion collective de l'agence. Mais le maître d'ouvrage a obtenu cinq esquisses à peu de frais. Par ailleurs, le fonctionnement de l'agence n'est pas mis en péril"* par une absence limitée, et indemnisée 10 000 F ttc. Philippe Moinard (Jacques et Philippe Moinard) a vu son planning chamboulé, mais apprécie cette ouverture du marché vers

des agences plus petites, *"à égalité avec les grosses"*.

Le "concours en loges" semble malgré tout préférable au traditionnel choix sur dossiers (où, en substance, le nombre de relations peut s'avérer plus important que celui des compétences), à plusieurs conditions : un programme très clair et un jury très averti, capable d'apprécier un projet au delà de sa "belle image" crayonnée, forcément trompeuse dans ce concours d'un jour. Tous s'accordent sur cette nécessité d'un jury "bien formé", ainsi que sur celle d'une soutenance orale, à rebours des nouveaux textes en vigueur depuis avril 1998 et l'application de la directive européenne de 1993. Participaient également ArchiMontlosier et le lauréat Sextant – pour René Boisserie, *"c'était l'angoisse la veille du concours, l'enfer le jour-même, et le lendemain on était à plat..."*

L'OPAC, satisfaite du résultat, compte reconduire cette année l'expérience sur le "créneau" habituellement traité par concours sur dossiers. Son directeur Gérard Guyot évoque plus précisément son intérêt sur des opérations d'une dizaine de logements, en ville ou dans des lieux stratégiques de petites communes ou centres-bourgs : *"Cela peut permettre d'ouvrir un dialogue fructueux avec les élus"*. Si cette procédure semble originale, il n'en demeure pas moins qu'elle doit être utilisée avec parcimonie, sous peine de retomber dans les mêmes travers que les autres modes de concours. Gageons donc qu'elle ne devienne pas systématique.

(1) L'expression provient des "loges", les boxes de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, où l'on "montait en loges" pour être enfermé 12 ou 24 heures d'affilée pour ce type d'épreuves très "condensées" !

La nouvelle caserne de gendarmerie "Fontfrède" à Clermont-Ferrand



Au milieu du gué



La perspective générale fournie dans le cadre de l'avant-projet et le résultat à la fin des travaux.

Pour la nouvelle gendarmerie, inaugurée récemment place des Salins à Clermont-Ferrand, Pierre Fontvieille et Jean-Pierre Reuillard, les architectes, ont reçu une commande qu'ils n'ont pu honorer jusqu'au bout. Ils en gardent une certaine amertume.

“ Les services du Génie nous ont vraiment «acheté» un avant projet et notre mission s'est arrêtée là. Une fois le permis de construire accordé, ils ont préféré suivre eux-mêmes le chantier en appliquant à la lettre nos recommandations”, résume Jean-Pierre Reuillard, encore agacé par le procédé. De fait, les architectes n'ont jamais réussi à aller plus loin que l'avant-projet pour lequel on leur avait quand même demandé un maximum d'infor-

mations : maquette, mise en couleur, aménagement paysager...

Avec, à la clé, une rémunération insuffisante. Trop peu en tout cas pour couvrir le temps passé et les investissements nécessaires aux études d'un tel programme. Au point même que leur cabinet a failli fermer ses portes à la suite de cette commande qu'ils estiment inachevée.

Une image urbaine

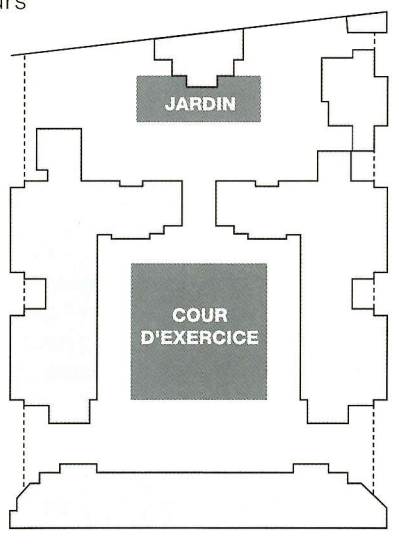
Dernier maillon de la place des Salins, proche du centre-ville, la nouvelle caserne de gendarmerie devait s'intégrer dans un cadre plutôt classique, avec alentours quelques édifices importants comme l'Hôtel Dieu, la Gare routière, l'immeuble imposant du Crédit Agricole, le Palais des congrès... Sans oublier, bien sûr, la “grande tradition d'ordonnement symétrique de l'architecture militaire, ni les principes de l'architecture locale caractérisée par l'emploi massif de la pierre de Volvic, encore moins les évolutions modernes du corps de la gendarmerie”, expli-

quent les architectes. Ce qui a donné un bâtiment “volontairement situé entre tradition et modernité”.

Ce qu'ils ont exprimé finalement, sur les extérieurs, par un certain désir de monumentalité, lié au programme et commandé par le site, que vient compenser une recherche de convivialité et d'intimité, sur les faces internes donnant sur un jardin intérieur à la Française, ouvert au Sud. Avec d'un côté les bureaux (2 500 m²) et de l'autre les logements (7 500 m²) reliés entre eux par une grande corniche en béton. Satisfaits de l'échelle et de l'image urbaine de leur projet ainsi que

du “dialogue” qu'il entretient avec les rues adjacentes et la place “qui mériterait d'être réaménagée”, ils le sont moins en revanche au niveau des finitions.

Que reprochent-ils donc ? “L'imprécision de certains détails visuels extérieurs qui n'ont pas été retravaillés depuis l'avant-projet, la manière de poser les pierres en façade comme un carrelage, alors qu'il était possible d'établir un traitement en «lit», alterné et tramé, énumère Jean-Pierre Reuillard. Peut-être aurait-il fallu un effort supplémentaire au niveau du dessin des huisseries, de la couleur des enduits, un peu trop criards à mon goût, du traitement des conduites d'eau pluviale..., poursuit-il. On peut encore regretter la disparition de la statue dans l'entrée, en somme la «mémoire» de la cavalerie à cheval, ancêtre de la gendarmerie, qui enlève sûrement une dimension symbolique au projet.”



RUE ROUGET DE LISLE

AVENUE DE LA LIBÉRATION

Points de repères

Lancement du concours : Fin 1991

Remise de l'avant-projet : 1992-1993

Permis de construire : 1994

Durée des travaux : De fin 1996 à fin 1998

Architectes :

Patrick Borderie, Pierre Fontvieille et Jean-Pierre Reuillard.

Maître d'ouvrage : Ministère de la Défense.

Une plaquette présente 21 monuments en chantier

A l'occasion des Journées du Patrimoine qui se sont déroulées récemment, la DRAC Auvergne (Direction régionale des affaires culturelles) a édité une plaquette présentant vingt et un monuments en chantier : églises, cathédrales, basilique, collégiale, châteaux, musée... Chaque

monument est accompagné d'un texte, d'une photo, parfois d'un croquis, et d'une fiche résumant la restauration.

"Avec 1931 édifices inscrits ou classés, l'essentiel du patrimoine auvergnat bénéficie d'une protection au titre des Monuments historiques, rappelle Jacques Raflin. Une politique

raisonnée et sélective permet d'enrichir progressivement le parc des édifices protégés en Auvergne, avec le souci de conserver à la notion de Monument historique son caractère exceptionnel et exemplaire."



MONUMENTS EN CHANTIERS 1998

(*) Disponible à la DRAC Auvergne, Hôtel de Chazerat, 4 rue Pascal, 63000 Clermont-Ferrand.

Un prix national pour une équipe clermontoise

Dans le cadre du concours "Architecture et aménagement", organisé chaque année par le groupe SCIC, Société centrale immobilière de la Caisse des Dépôts, une équipe clermontoise, composée de Fabre, Speller et Ressouche, a reçu un des sept prix (sur quelque

200 dossiers) pour leur opération "L'arbre aux enfants", réalisée dans le secteur de l'Oradou, à Clermont-Ferrand (1). Ce projet est né d'une réflexion engagée par le Groupe, pour donner aux enfants un lieu particulier, qui soit "un peu jardin public - au sens du jardinage -, pas vraiment garderie, mais bien plutôt terrain d'aventures et de jeux. Le bâtiment de 200 m² à structure béton et lamellé-collé, couvert en métal, abrite des surfaces de réunion et d'animation, une serre et surplombe le jardin."

(1) Voir "Auvergne Architectures" d'avril 1998.

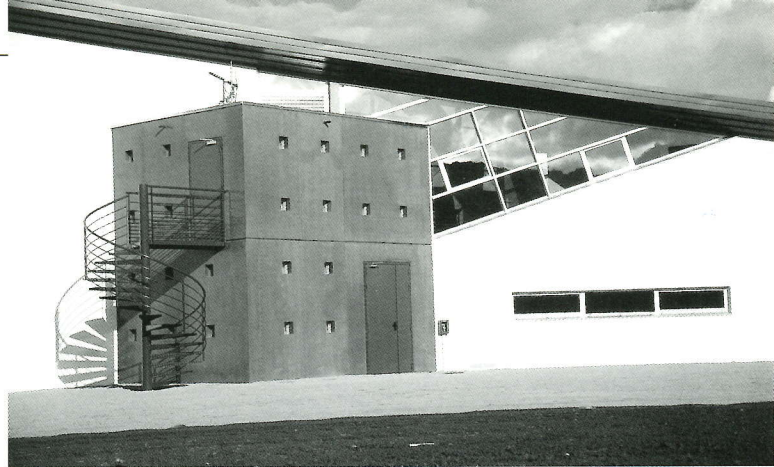


A la rencontre des métiers

Les conseillers de l'Ordre, soutenus par le conseil des sages, ont participé fin novembre aux journées des métiers organisées par le conseil régional d'Auvergne. Cette manifestation présentait, aux enfants de la Quatrième à la Seconde et aux apprentis, plus de 100 métiers à l'Expace Aulnat avec toujours autant de succès. Les représentants ont croulé sous une avalanche de questions, parfois naïves, parfois perfides ou embarrassantes. Les charmants bambins ne leur ont pas laissé le temps de souffler.

Un prix de l'architecture auvergnate en l'an 2000

Profitant du passage vers le troisième millénaire, le président du Conseil régional d'Auvergne a annoncé la création, l'an prochain, d'un prix de l'architecture auvergnate, faisant appel à un jury de grands spécialistes et couronnant deux catégories de projets : les équipements publics et les bâtiments d'usage courant. A suivre.



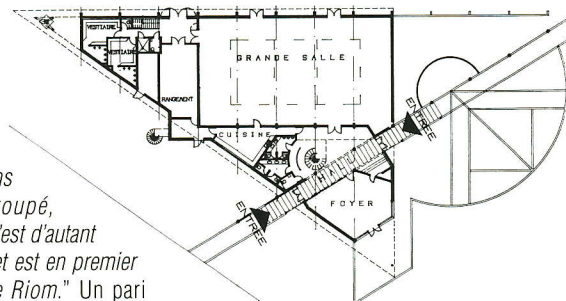
Pour concilier les différentes activités, les architectes ont privilégié "les transparences et l'interaction des volumes".

LA SALLE POLYVALENTE DE MÉNÉTROL (Puy-de-Dôme)

Entre le bourg et le parking

Insérer un équipement collectif, telle qu'une salle polyvalente, dans un tissu ancien groupé, n'est jamais facile. Il l'est d'autant moins quand ce projet est en premier plan de la rocade de Riom." Un pari pourtant réussi pour les architectes, Dominique Bresson, Alain Combes et Roland Ondet. Fidèles à leurs principes, ils ont joué habilement avec "la simplicité des volumes et la force des matériaux".

Sur une surface d'un peu plus de 1 000 mètres carrés, ils ont réussi à regrouper une grande salle de sport, capable d'accueillir des compétitions de volley ball, un mur d'escalade, une salle de réunion, un hall équipé d'une cuisine, de vestiaires et de sanitaires, et une autre salle d'activités à l'étage. Ils ont pu dégager des espaces intérieurs généreux tout en limitant l'impact visuel du bâtiment, traversé par un cheminement piétonnier reliant le bourg au parking, matérialisé par une verrière, qui inonde de lumière le hall d'entrée.



Ils ont pu dégager des espaces intérieurs généreux tout en limitant l'impact visuel du bâtiment, traversé par un cheminement piétonnier.

Pour concilier les différentes activités, les architectes ont privilégié "les transparences et l'interaction des volumes". Le choix des matériaux intérieurs - béton lasuré, fibres de bois, parquet, charpente en lamellé-collé - assure une acoustique particulièrement réussie dans la grande salle.

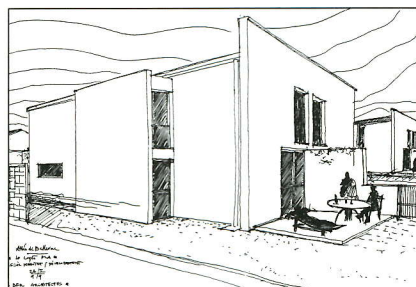
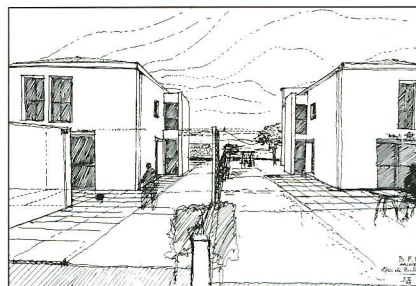
Architectes :

Dominique Bresson, Alain Combes et Roland Ondet.

Maître d'ouvrage :

Commune de Ménétrol.

Bellevue : dix logements individuels en "belvédère" sur la ZAC de l'Oradou

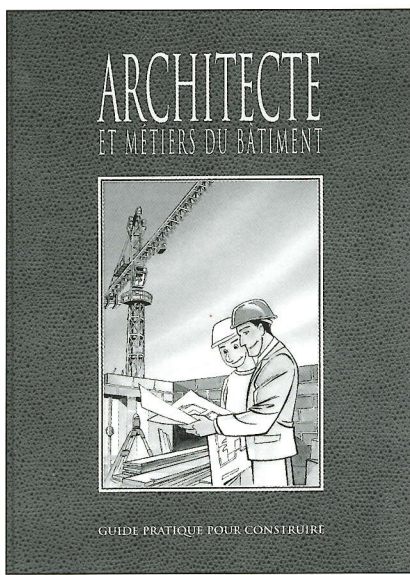


Sur la parcelle de Bellevue, dotée d'un très beau panorama sur le nord de Clermont, au cœur de la ZAC de l'Oradou, SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais va construire à l'automne dix logements locatifs individuels (T4 et T5, avec garages et jardins privatifs). Conçus en cinq "duos" de logements, ces bâtiments sont signés par la jeune agence clermontoise BFR (Philippe Bogacz, Christian Roul, Anne Foury).

UNE BD SUR LES MÉTIERS DU BÂTIMENT

Dans la collection "Dessine-moi ton métier", l'éditeur Jean-Marie Terrasson propose une bande dessinée sur l'architecte et les métiers du bâtiment. En 58 planches, le dessinateur présente pas moins d'une soixantaine de métiers participant à l'acte de construire, auxquelles s'ajoutent un lexique et quelques conseils utiles pour comparer des devis. "Cet album est dédié à tous les partenaires du bâtiment, patrons et ouvriers, qui respectent la qualité et le travail bien fait". Il peut aussi être personnalisé et recevoir des publicités.

(*) "Architecte et métiers du bâtiment", guide pratique pour construire, Editions Papa Tango, 13, rue des Altéas, 17000 La Rochelle, tél. 05 46 34 78 32.



Maisons individuelles : un concours réservé aux jeunes architectes

Pour participer à ce nouveau concours, organisé par le Crédit Immobilier du Puy-de-Dôme, il fallait avoir moins de 40 ans et être inscrit à l'Ordre des architectes de la Région Auvergne. "L'idée est simple, explique M. Peyron, directeur général. Il s'agit de permettre aux jeunes architectes d'exprimer leurs idées, d'afficher leur talent et en final de pouvoir réaliser leur projet, et de

compléter, en même temps, le catalogue des Maisons Clédor."

Trois titres étaient en jeu pour des projets allant de 300 000 F à 600 000 F ht. Trois architectes ont été retenus dans chacune des trois catégories. A l'issue du jury, les équipes lauréates étaient :

- pour le projet n° 1 (300 000 F) : Muriel Cros - Rayko Gourdon ;
- pour le projet n° 2 (425 000 F) : Philippe Thuiller
- pour le projet n° 3 (600 000 F) : Geneviève Jourde - Sylvie Soulas.

Les résultats seront officiellement proclamés le 16 mars 1999 dans les locaux du Groupe A.C.I., bd Charles de Gaulle à Clermont-Ferrand.

Que d'imagination !

En publiant son ouvrage sur "La faune de nos régions", Marie Deschamps, sortie tout droit de l'Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand et enseignante en arts appliqués, montre ici toute la méthode de son délire ou inversement.

Avec rigueur et incongruité, elle a repris minutieusement les observations d'un certain Joseph Pichegru, scientifique aussi époustouflant que méconnu. "La qualité d'empathie et le professionnalisme qui s'en dégagent le mettent au rang d'un véritable entomologiste", assure-t-elle.

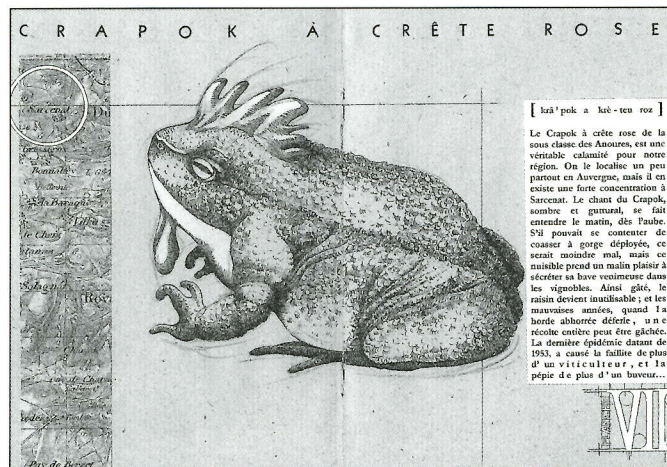
Très tôt, le jeune Pichegru observa les animaux aussi rares et surprenants que, pêle-mêle, le zargourou à

poils ras aperçu pour la première fois à Sayat ; la moule processionnaire, spécificité de Saint-Genès-Champagnelle ; le glougloucheur, domestiqué à Enval ; les puces de garenne, qui nichent à Laschamp, ou encore le porcalmard, de Romagnat, redoutable traqueur de ceps de vigne.

Voilà un joli conte écrit et dessiné avec talent, qui reste malheureusement inachevé. Merci à Marie Deschamps de nous avoir emmenés dans son imaginaire.

(*) "La faune de nos régions. L'Auvergne", par Joseph Pichegru (avec la complicité de Marie Deschamps), Editions Micro Buss - G. de Bussac, 49 F.

Le crapok à crête rose, observé un peu partout en Auvergne, avec une forte concentration à Sarcenat (Planche VII).



clin d'œil

Veni securitor spiritu



Le cyclope

Le Père Aubert est aux anges, il ferme les yeux, ouvre grand ses narines – finalement, cet encens de substitution n'est pas si mal, il lui rappelle celui de son enfance, d'avant le syndrome de Furiani... C'est presque le même picotement, la même odeur indéfinissable d'aisselles et de fleurs, si troublante qu'elle ne permet pas de douter que Dieu existe... C'est Pâques aujourd'hui et on a pu réouvrir la cathédrale.

20 ans de négociations, de tractations, de luttes d'influence, de guerre froide avec la commission de sécurité. La grand-messe des Rameaux et le long évangile de la Passion, qu'il connaît par cœur. C'est presque sa propre histoire. Il l'a portée sa croix, lui aussi, pendant ces 20 ans...

Ça avait commencé dans la fin des années 90, après Furiani : la fermeture brutale des églises, l'une après l'autre, comme les dominos qui dégringolent. Tous ces Ponce-Pilate qu'il a fallu affronter, tous ces braves responsables attristés de devoir se rallier à l'avis de la commission de sécurité : "Monsieur le Curé, il faut fermer votre église, je suis désolé... je ne peux que suivre l'avis de la commission. Vous voyez bien qu'elle n'est pas conforme à la réglementation, je suis sincèrement désolé..." Depuis la cathédrale jusqu'à la plus petite chapelle, ça a été l'hécatombe.

On a d'abord cru à un complot des protestants, alors bien placés au pouvoir. Il y a eu des levées de bouclier, des manifestations dans la rue, des occupations d'églises, des portes fracassées, des coups de matraque malencontreux sur la tête de ce bon notaire bien pensant qui a fait valoir ses relations et réclamé réparations. Rien n'y a fait. A croire que la sécurité était un dieu bien plus vénérable que celui dont on fermait les établissements.

Les cinq premières années se sont passées entre des phases d'hébétéude et de conflits sanglants; on a vu des messes clandestines dans des granges pleines de foin, à la lueur des bougies : 50 victimes. Cela n'a fait que renforcer la ligue des furianistes.

Le Père Aubert en frissonne encore, revoit les descentes de la milice sécuritaire dans sa cave où l'on soupçonnait que des messes se déroulaient. Il

se souvient du contact lourd, froid et rouge de l'extincteur qu'un milicien zélé lui écrasa sur le nez. C'était une période noire... bien qu'en contrepartie et par un esprit de contradiction bien gaulois, on ressentit à l'époque un sursaut de ferveur et une augmentation des demandes d'inscription au séminaire. Les vocations sont toujours les bienvenues et si le Seigneur a choisi cette voie pour les dévoiler nous les accepterons...

Finalement, c'est vrai, le Père Aubert en convient, il n'y a pas eu que des aspects négatifs. Il n'a pas un si mauvais souvenir de ces messes en plein air sur les places publiques, dans les stades, et ces salles des fêtes, ou cette messe de Noël à la patinoire et sa crèche en patins... mais Dieu pouvait-il tolérer plus longtemps que ses églises restent fermées et s'empoussièrent?

La venue du nouveau pape avait débloqué la situation. C'était un Texan d'une cinquantaine d'années, ancien homme d'affaires – il avait un ranch et un très gros élevage de viande avant d'entrer dans les ordres. Il était plus facile de se faire comprendre de cet américain que de son prédécesseur qui n'avait jamais pu intervenir efficacement; on ne le comprenait plus, son écriture n'était plus lisible et ses dix ans de maladie avait été une énorme perte de temps dans le conflit qui s'engluait jour après jour.

Sa Sainteté Sylvester 1er avait bousculé tout ça et pris le taureau par les

cornes. Une commission, à laquelle participaient le législateur et sa grande sagesse, les représentants de Dieu et sa grande clémence, alliés aux industriels et leur grande avidité pour conquérir ce qui finalement pouvait devenir un marché très porteur, avait en deux ou trois ans permis de débloquer la situation. Bien sûr, on avait dû faire des compromis, bousculer un peu les orthodoxies, faire taire les radicaux et les grincheux passésistes. Ce n'était qu'à ce prix qu'on pouvait avancer.

Depuis le chœur où il se trouve, le Père Aubert voit la foule des fidèles, exceptionnelle pour la circonstance. La cathédrale est bondée mais on peut attendre l'incendie de pied ferme. Le réseau de Sprinkler d'eau bénite à goupillon multi-diffuseur est parfaitement opérationnel. On a mis une petite diode lumineuse dans les ampoules fusibles pour que Dieu soit uniformément réparti et non plus cantonné dans le ghetto du chœur. On a convenu que c'était une conception plus démocratique et plus citoyenne de la religion et en plus c'est très joli.

Les vitraux de désenfumage sont très discrets, du travail d'orfèvre... Sur celui-ci c'est l'enfant Jésus et la tête de Marie qui se débent automatiquement en cas d'urgence pour libérer 2 m². Les barres anti-panique en laiton à crosse d'évêque sont du plus bel effet. Les portes coupe-feu en résine armée MO imitation bois (ouverture vers l'extérieur), font parfaitement illu-

sion et finalement, l'oculus tabernacle ne choque pas du tout.

Les plus dures mises au point avaient portées sur les blocs de secours, depuis l'interdiction de toute flamme, cierges, chandelles et autres lampes à huile. La suggestion de certains de faire des blocs autonomes à bougie avait été écartée. Certes, la lumière était plus chaude et mettait mieux en valeur le petit vitrail où l'on avait fait figurer le doigt de Dieu chassant Adam et Eve du paradis terrestre plutôt que bêtement le mot sortie. On privait également l'église d'une source de revenus non négligeable. Finalement, on s'était arrêté sur un système de blocs à pièces; la communauté religieuse s'était engagée à alimenter en permanence les monnayeurs qui commandaient l'alimentation d'ampoules imitation flammes vacillantes? Une démarche volontariste, consensuelle et lucrative.

Malgré tout... le Père Aubert se surprend à soupirer. Sa combinaison pare-flamme lui pèse un peu, cet évangile est trop long et il transpire quand il reste immobile – défaut de ventilation sans doute – d'autant que le masque que l'on a imposé à tout le monde depuis les incidents de La Hague ne facilite pas les choses... Il réajuste son étole ignifugé et pose ses mains sur ses genoux, prêt à se lever pour aller dire son homélie. Cet effort lui coûte, depuis quelque temps il se sent affaibli. Il vérifie son transmetteur, l'évangile se termine, ça va être à lui...



Sabo HÔPITAL



dossier

Avant-propos

L'Ordre des Architectes a, par la loi du 3 janvier 1977, reçu une délégation de mission de service public placée sous la tutelle du Ministère de la Culture. Il a pour rôle l'administration de la profession; il assure la formation permanente des architectes; il représente la profession auprès des pouvoirs publics et contribue à la promotion de l'architecture; il a un rôle culturel à remplir.

Le dossier qui suit n'a pas pour objet d'initier une polémique, de faire la promotion ou d'être à l'initiative de quelque comité de défense que ce soit.

La question essentielle à se poser est de savoir si nous voulons prendre en compte et sauvegarder le patrimoine architectural récent.

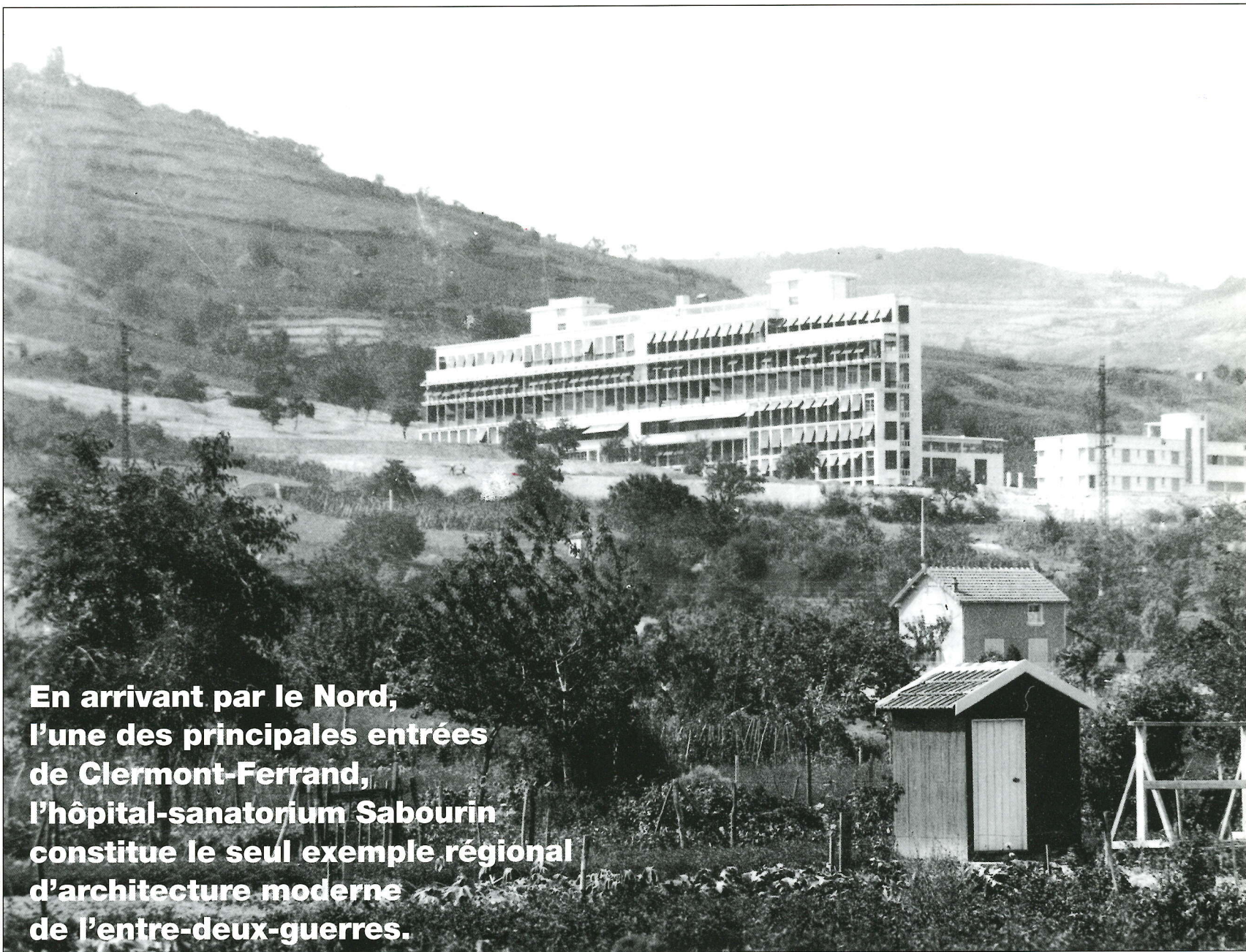
L'Hôpital Sabourin constitue bien l'unique témoignage important d'un mouvement architectural fort de l'entre-deux-guerres. C'est à ce titre qu'il nous paraît utile et de notre mission d'en parler en laissant à chacun le soin d'agir ou de réagir en fonction de ses propres convictions.

*Le Président,
Jean-Paul Lanquette*

La signature de l'architecte sur le portail de l'entrée principale.



Photo: Pierre Jourde



En arrivant par le Nord, l'une des principales entrées de Clermont-Ferrand, l'hôpital-sanatorium Sabourin constitue le seul exemple régional d'architecture moderne de l'entre-deux-guerres.

Véritable mémoire architecturale des années trente et témoignage vivant du style fonctionnaliste international qui triomphe alors un peu partout en Europe, à la suite des expériences de Gropius et de Le Corbusier (1).



Charles Sabourin

est né le 19 juin 1849 à Châtellerault, dans la Vienne. Docteur en médecine, ancien interne des Hôpitaux de Paris, il obtint très tôt une grande notoriété pour ses travaux sur l'anatomie et la pathologie pulmonaire. Il avait, entre autres, des théories novatrices pour l'époque concernant certaines de ces affections. Voulant mettre ses méthodes en application, il chercha à créer un établissement dans un lieu, de moyenne altitude où l'air pur, frais en été, peu humide en hiver, pourrait être bon pour soigner les malades atteints de phthisie ou de tuberculose pulmonaire. Il ouvrit ainsi, à Durtol, le premier sanatorium de France. La thérapeutique s'appuyait sur des cures d'air et de repos, mais aussi la nourriture abondante et la discipline. C'est tout naturellement que son nom fut donné au nouveau sanatorium construit dans les quartiers Nord. (Source : "Les amis de Durtol").

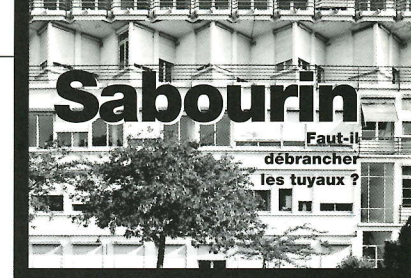
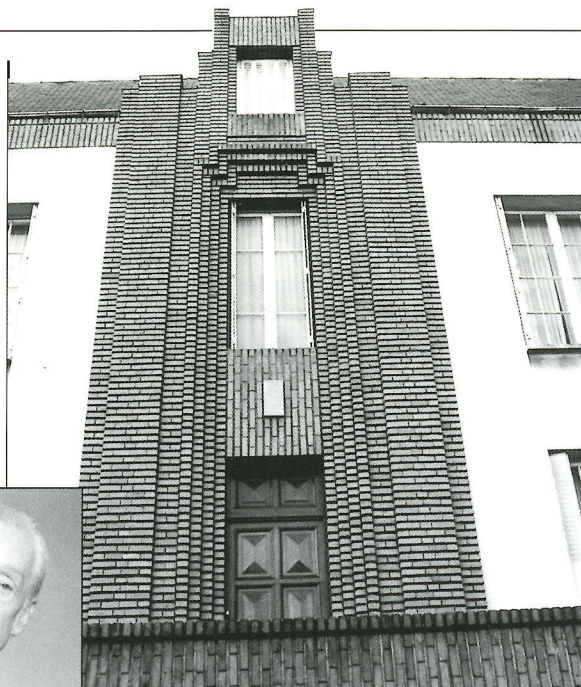
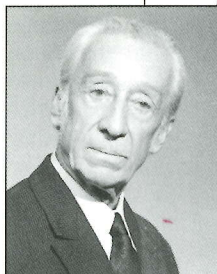
Construit comme un bateau, amarré aux coteaux de Chanturgue, avec ses courbes, ses nombreux ponts, tous différents les uns des autres, et ses nombreuses cabines, l'hôpital-sanatorium Sabourin, l'un des fleurons du genre, en tout cas le seul de la région datant des années trente à posséder autant de prestance, d'innovations et de modernité, tangué dangereusement, faute semble-t-il, de «repreneur». "Il mériterait d'être classé comme témoignage de l'architecture contemporaine à Clermont-Ferrand, et l'un des rares de cette époque", suggère Michel Mangematin, philosophe de l'architecture. Dans les quartiers Nord, c'est un des seuls bâtiments intéressants en dehors du centre ancien de Montferrand. Démolir Sabourin, c'est supprimer une grande partie de leur histoire.

Dans ce milieu urbain sans grâce, il a fier allure avec sa silhouette élégante, légère et racée. "Malgré sa longueur – près de 100 mètres –, il n'a rien d'oppressant, constate Michel Mangematin. C'est un bâtiment qui m'a toujours marqué". On retrouve là l'idée d'une galette étroite – à peine 10 mètres d'épaisseur – qui





Comme un bateau amarré aux coteaux de Chanturgue, avec ses coursives, ses nombreux ponts, tous différents les uns des autres, et ses nombreuses cabines.
Document de 1935.



La maison du Docteur Jacquemet, à Clermont-Ferrand.

LE TESTAMENT D'AUBERT

mémoire qu'il lui consacre (3). Ici, l'architecture se prête au mélange des fonctions et à une superposition d'activités, lui assurant une grande souplesse d'utilisation.

Deux révolutions

Face au développement des grandes épidémies de maladies transmissibles comme la malaria et surtout la tuberculose, les autorités sanitaires durent réagir rapidement. D'autant plus que Clermont ne comptait, à la fin des années vingt, que trois hôpitaux surchargés et incapables de répondre aux nouvelles techniques médicales. En 1929, le docteur Dionis du Séjour, membre de la Commission administrative des Hospices de Clermont, réclame un hôpital-sanatorium, pour compléter le préventorium des Roches et le sanatorium Etienne Clémentel, qui soit davantage qu'un simple sanatorium, en fait, un hôpital spécialisé dans le soin des malades incurables isolés pour éviter la contagion. →

Né à Clermont le 24 juillet 1895, Albéric, Pierre, Joseph Aubert a demandé son rattachement au Conseil de l'Ordre le 26 septembre 1941, dès sa création. Il est ainsi parmi les premiers à s'être inscrit, avec les numéros 21 pour l'Ordre et 16 pour le matricule régional. Il s'éteint le 11 octobre 1971, à l'âge de 76 ans. Succédant à Jean Amadou comme architecte des Hospices civils de Clermont-Ferrand, aux environs de 1930, peu après la construction de la Polyclinique, Albéric Aubert dessine, pour l'Hôtel Dieu, le pavillon Emile Roux, la maternité, le pavillon de la

malaria-thérapie, le service de vénérérologie. On lui doit également quelques édifices publics tels que les anciennes halles Saint-Pierre et le lycée Roger Claustre en collaboration avec V. Blanc, architecte des constructions scolaires. Dans le domaine privé, outre sa propre villa, boulevard Jean Jaurès, il a réalisé de nombreuses résidences et villas ainsi que l'hôtel de Bourgogne, avenue Charras.

(*) Une brochure, éditée par la Société Française d'Editions d'Art, à Strasbourg, reprend ses principales réalisations.



L'hôtel de Bourgogne, avenue Charras à Clermont-Ferrand.

Le pavillon Emile Roux, alors Institut d'hygiène sociale, à l'Hôtel Dieu de Clermont-Ferrand.

L'entrée de l'hôpital-sanatorium, donnant au Nord. Ici, l'architecture se prête au mélange des fonctions et à une superposition d'activités, lui assurant une grande souplesse d'utilisation.

Document de 1935.





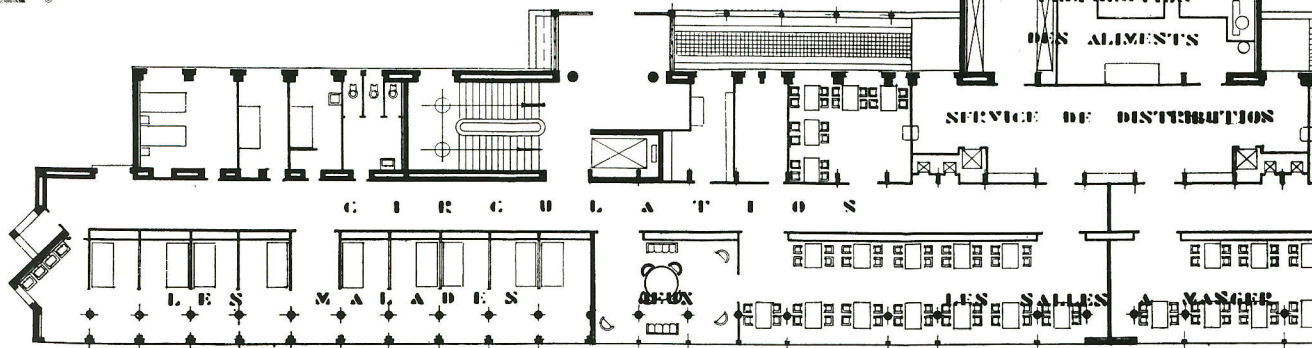
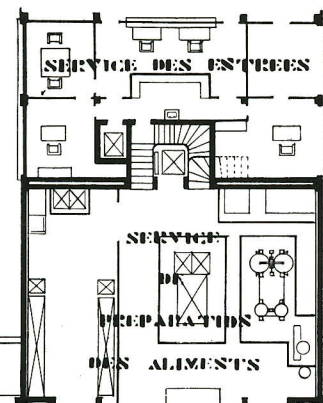
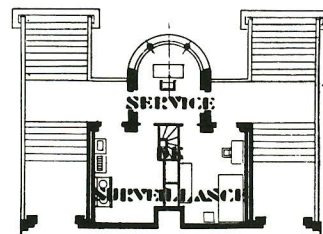
Au Sud, s'étire le long volume réservé aux chambres des pensionnaires, donnant sur les jardins.

© Inventaire général - Clément Choups/Maison

→ Prévu dès le départ comme un "hôpital-sanatorium moderne", Sabourin incarne deux révolutions de l'après-guerre, souligne Pierre Jourde. Dans le domaine de la médecine d'abord, puisque nous sommes en pleine période de découvertes fondamentales – Fleming décèle les vertus antibiotiques de la pénicilline en 1929 –, et dans le domaine de l'architecture ensuite, parce qu'il fallait à ces techniques médicales nouvelles, des cadres et des structures plus fonctionnelles. "Parler de sanatorium, c'est évoquer chez les spécialistes, aussi bien de la médecine que

grandes lignes, le projet initial d'Albéric Aubert, architecte SADG (6) des Hospices de Clermont, ressemble assez au bâtiment actuel, il mêle des traits issus du classicisme moderne – peut-être sous l'influence d'Auguste Perret –, avec des conceptions radicalement modernes qui subsisteront seules dans la version définitive de l'hôpital. Après bien des péripéties, le projet sera finalement approuvé par le ministère de la santé publique, qui lui reprochait au départ un parc trop petit pour les promenades des pensionnaires, des services de désinfection mal placés, des salles

PLAN DU NIVEAU ENTRÉE



de l'architecture", écrit en 1935, Marcel Genermont, architecte, dans la revue "L'Architecture" (4).

Inspirés par les théories de Gropius et de Le Corbusier, les architectes décidèrent alors de balayer le passé et de repartir sur d'autres données. A cette époque, l'architecture internationale blanche s'impose, c'est-à-dire le blanc absolu, la baie horizontale, la terrasse-jardin et la construction sur pilotis. "Architectes, peintres et sculpteurs doivent redécouvrir le caractère foncièrement complexe de l'architecture, écrit Walter Gropius, dès 1919, dans le Manifeste du Bauhaus. C'est à cette seule condition que leurs œuvres retrouveront pleinement l'esprit proprement architectural qu'elles avaient perdu avec «l'art de salon»." (5)

Radicalement moderne

De grands principes que les architectes de l'époque reprennent plus ou moins. En tout cas, si dans les

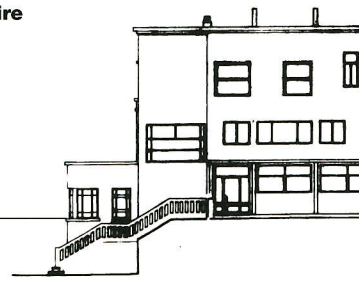
à manger situées trop haut. Ce qui n'empêche pas Marcel Genermont de souligner dans la revue «L'Architecture» "l'originalité dont a fait preuve Aubert dans cette œuvre en y apportant une note et des concepts personnels."

Protégé des vents d'Ouest par la colline dans laquelle s'encastre littéralement Sabourin, l'hôpital est tronqué à la base par la dénivellation du terrain, à tel point que le niveau du rez-de-chaussée est déjà, en réalité, le troisième

Le pignon Est du bâtiment principal. Document de 1935.



Au Nord, l'entrée principale très saillante avec la loge circulaire du concierge encadrée par deux escaliers. Document de 1935.

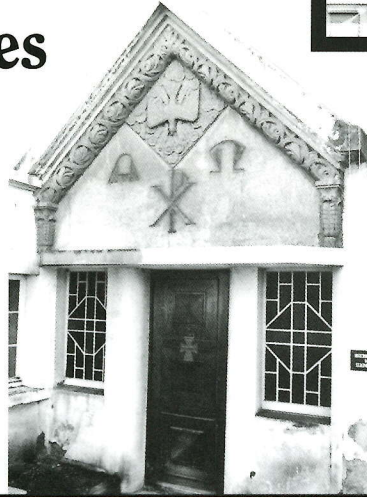




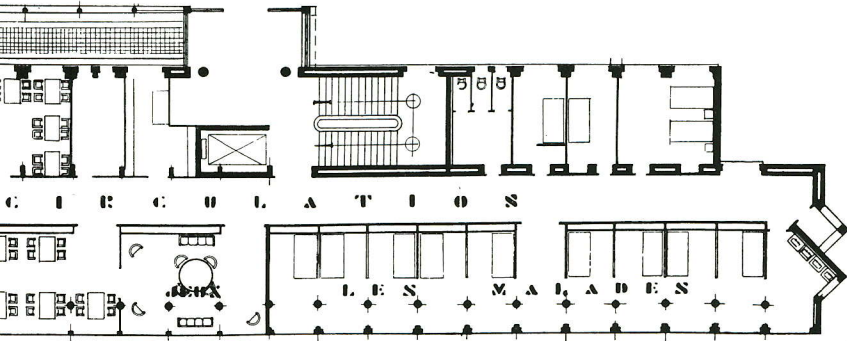
© Inventaire général - Cliché Choplain/Maison

Les heureuses surprises

Parmi beaucoup d'autres, Marcel Genermont en relève une, celle de "la petite chapelle qui, à elle seule, par ses proportions harmonieuses, le choix de ses revêtements contreplaqués en pin d'Oregon, la qualité de ses fresques, le dessin du mobilier religieux, mériterait une monographie spéciale."



© Inventaire général - Cliché Choplain/Maison



Sabourin fonctionne parfaitement grâce à sa simplicité et à sa clarté. Adoptant un plan en simple T renversé, avec deux larges ailes, l'architecte a pu appliquer la théorie symétrique des chambres généreusement ensoleillées.

étage. A l'extrémité Est, et construit à l'extérieur de la ville – contagion oblige –, l'hôpital-sanatorium fonctionne parfaitement grâce à sa simplicité et à sa clarté. Adoptant un plan en simple T renversé, avec deux larges ailes, l'architecte a pu appliquer la théorie symétrique des chambres généreusement ensoleillées tout en gardant le bâtiment central, un peu moins élevé d'ailleurs, pour les services généraux. →

Il a fière allure avec sa silhouette élégante, légère et racée.

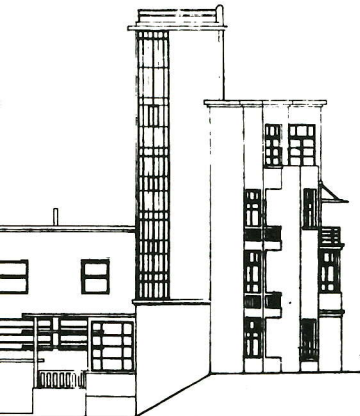


Photo: Christophe Camus.

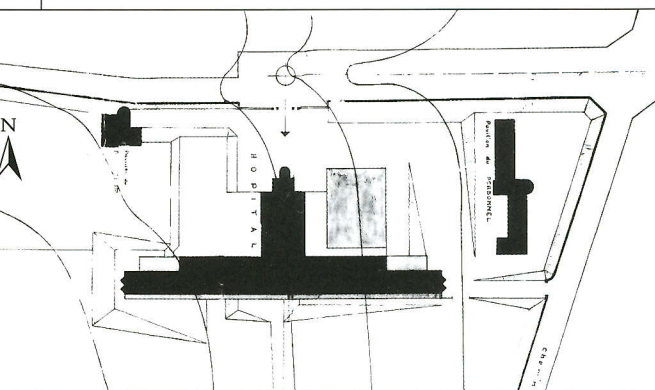


Le pavillon du personnel à l'Est.



© Inventaire général - Cliché Choplain/Maston

Aubert conçoit trois bâtiments différents, qui se complètent de manière délicate et efficace : l'hôpital-sanatorium proprement dit, la villa du médecin-chef à l'Ouest et le pavillon du personnel à l'Est. L'architecte a choisi le parti du plan libre avec l'introduction d'éléments en U, sans doute pour pondérer la stricte symétrie observée dans le plan de l'hôpital.



personnel, salon de la villa et entrée de l'hôpital-sanatorium."

Les principes du fonctionnalisme

Pouvant accueillir 200 malades (7), le bâtiment est formé de trois blocs hiérarchisés :

→ Au Nord, un avant-corps très saillant, terminé par deux escaliers, encadre la loge circulaire du concierge.

→ Le second bloc, réservé aux services administratifs et domestiques, affiche une horizontalité marquée par les bandeaux alternant fenêtres et briques. Les verrières d'angle des cages d'escalier, qui se déroulent sur toute la hauteur à chaque extrémité, viennent

rompre cette horizontalité. Par rapport au système de hublots figurant dans la première esquisse, l'architecte retient finalement la solution plus moderne des verrières.

→ Au Sud, enfin, s'étire le long volume réservé aux chambres des pensionnaires.

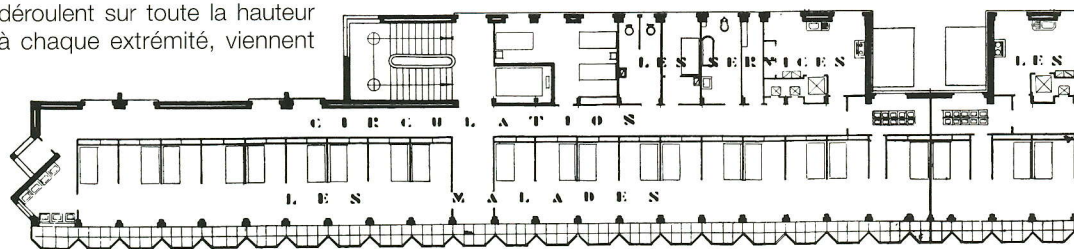
L'architecte magnifie ici les principes du fonctionnalisme en individualisant chaque étage, refusant ainsi toute monotonie. Il dessine des porte-fenêtres à simple garde-corps, des chambres orientées à 45°, qui donnent un effet en « dent de scie », permettant un balcon de verre individuel et un ensoleillement



Photo : Christophe Carnus

Les chambres, orientées à 45°, donnent un effet en « dent de scie », permettant un ensoleillement maximum.

→ Il conçoit en fait trois bâtiments différents, qui se complètent de manière délicate et efficace, estime Pierre Jourde : l'hôpital-sanatorium proprement dit, la villa du médecin-chef à l'Ouest et le pavillon du personnel à l'Est. Aubert a ainsi choisi le parti du plan libre avec l'introduction d'éléments en U, sans doute pour pondérer la stricte symétrie observée dans le plan de l'hôpital, induite par la séparation hommes/femmes des services et des soins. "C'est par ces éléments qu'Aubert établit la liaison entre les trois édifices : cage d'escalier du pavillon du



PLAN D'UN ÉTAGE
L'architecte magnifie ici les principes du fonctionnalisme en individualisant chaque étage, refusant ainsi toute monotonie.

La villa du médecin-chef qui reprend le même discours architectural que l'hôpital Sabourin.

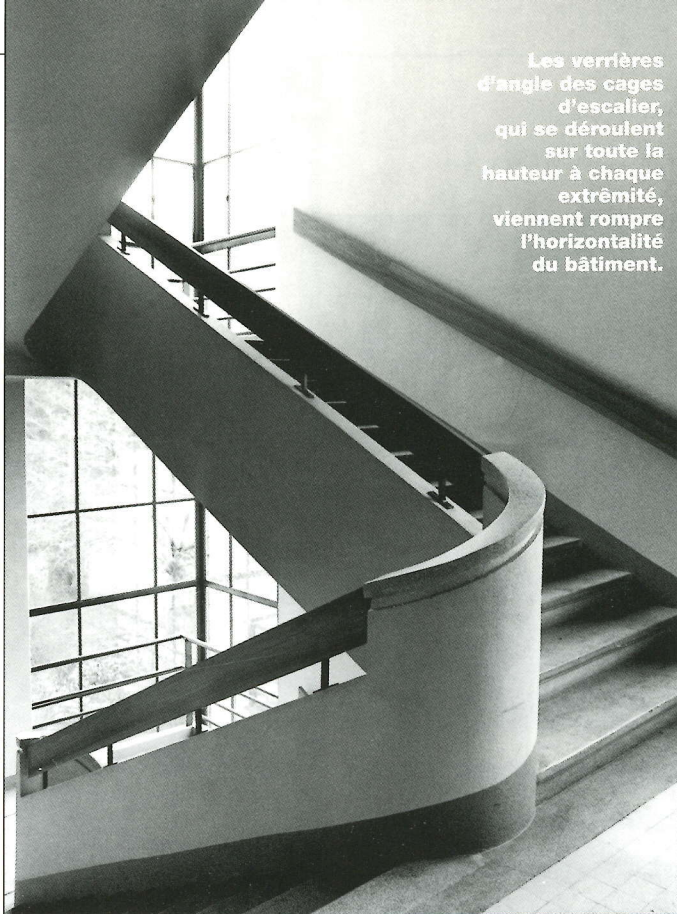


© Inventaire général - Cliché Choplain/Maston

VIGNERON OR NOT VIGNERON

Pour la plupart des Clermontois, Sabourin est l'œuvre de Valentin Vigneron. Dans le livre de références qu'il publie en 1936, l'hôpital-sanatorium est mentionné comme le fruit d'une collaboration entre lui et Albéric Aubert. Le livre reproduit deux photos et trois plans. Mais Pierre Jourde, qui prépare un mémoire sur Sabourin, fait remarquer que "ces plans correspondent davantage au projet initial qu'au bâtiment définitif". Et seul le nom d'Aubert est repris par Marcel Genermont dans un article qu'il publie en 1935 dans la revue "L'Architecture". Lui seul figure aussi sur le portail d'entrée de l'établissement. Il en est de même pour les projets conservés aux Archives Départementales et les plans définitifs du C.H.U.

Dans un ouvrage d'Aubert paru à la même époque, l'architecte ne signale nulle part la présence de Vigneron. Selon Pierre Jourde, "Sabourin était en quelque sorte un sujet «tabou» pour Vigneron et qu'il lui arrivait de se mettre en colère quand on lui en parlait". Qui croire? "A ce stade de nos recherches, poursuit-il, nous ne pouvons formuler que des hypothèses : les deux architectes ont effectivement pu participer à un concours lancé par les Hospices, mais gagné par Aubert, entraînant ensuite une confusion. Ou bien encore Aubert a demandé au jeune Valentin de travailler avec lui, afin de venir à bout d'un aussi gros projet. Et les deux hommes, connus pour être deux forts caractères, ont pu, par exemple, se fâcher". Affaire à suivre...



Les verrières d'angle des cages d'escalier, qui se déroulent sur toute la hauteur à chaque extrémité, viennent rompre l'horizontalité du bâtiment.

© Inventaire général - Cliché Choplain/Maston

L'empreinte artistique



© Inventaire général - Cliché Choplain/Maston

feuillages stylisés ou de visages

L'intérieur du bâtiment ne mérite pas moins d'attention. Un souci du détail et du confort est apporté à chaque pièce. Un volume particulier est attribué à chaque fonction : bloc opératoire, chambres, circulations... Au premier étage, par exemple, Aubert utilise l'espace triangulaire subsistant, côté couloir, entre deux chambres à 45° pour aménager un ensemble sanitaire relativement spacieux et une petite penderie.

Tout en réduisant au minimum l'aspect décoratif de Sabourin, pour laisser libre les structures et les lignes, il

semble quand même céder quelque peu à des conventions plus traditionnelles en apposant sur la façade Nord et autour du pavillon du personnel, de discrets et fins médaillons sculptés par Gournier, artiste régional, représentant des portraits féminins sur fond de fleurs, de

se référant à l'antiquité.

L'empreinte artistique d'Aubert se retrouve aussi bien à l'extérieur du grand bâtiment de cure, reconnaît Marcel Genermont, qu'à l'intérieur où le coloris des murs, aux tons différents, donne à chaque dortoir *"une note de gaieté et une variété pleine de charme. Architecte mais aussi décorateur, poursuit-il, il a su donner à son œuvre autre chose que des recherches structurales par l'apport de peintures et de sculptures, qui rompent la monotonie de certains panneaux du Nord ou qui réchauffent les façades"*.

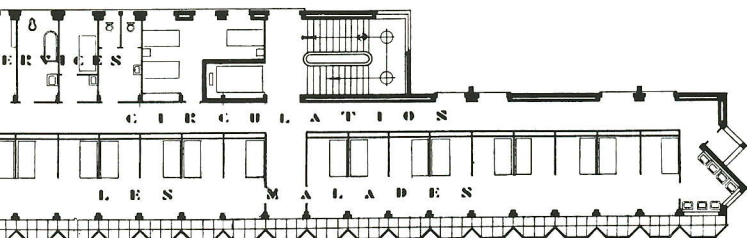
Alors que la même année, à Clermont-Ferrand, la Polytechnique de l'architecte Jean Amadou est encore fortement imprégnée de caractères Art-déco, l'hôpital-sanatorium Sabourin, habité de préoccupations fonctionnalistes évidentes, reste un témoin de la modernité d'une époque et d'un architecte.



Aubert appose sur la façade Nord et autour du pavillon du personnel de discrets et fins médaillons sculptés par Gournier, artiste régional, représentant des portraits féminins sur fond de fleurs, de feuillages stylisés ou de visages se référant à l'Antiquité.

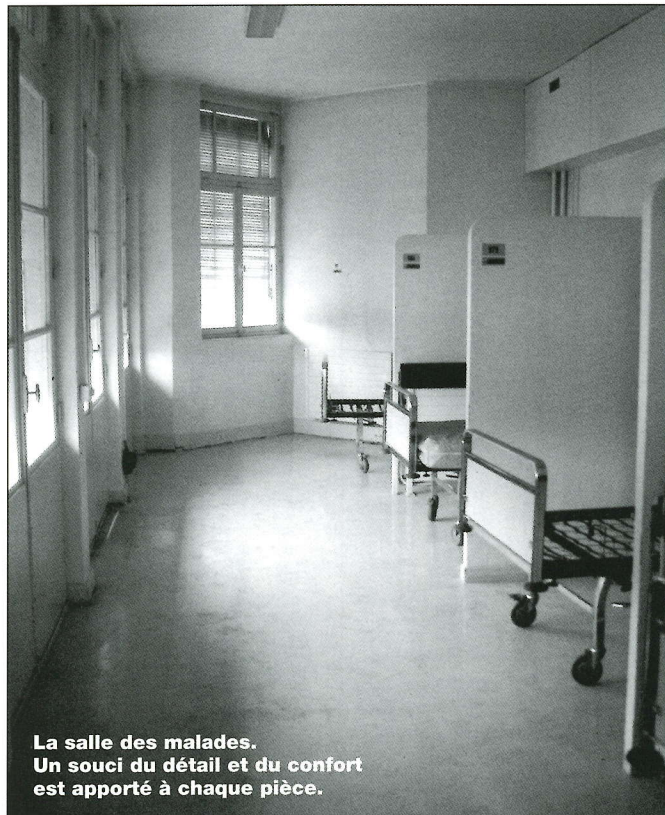


© Inventaire général - Cliché Choplain/Maston



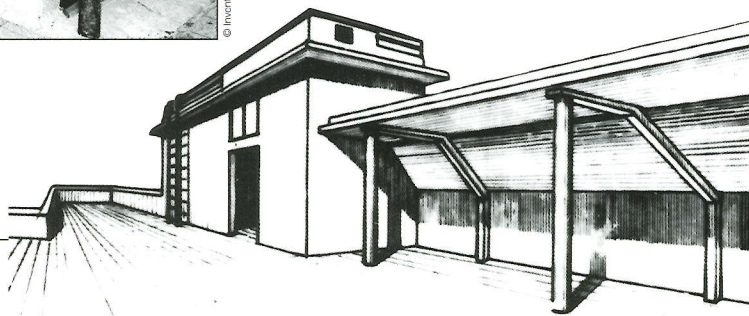
© Inventaire général - Cliché Choplain/Maston

L'intérieur du bâtiment ne mérite pas moins d'attention.



La salle des malades. Un souci du détail et du confort est apporté à chaque pièce.

Photo : Pierre Jourde.



Couronnant l'ensemble, un vaste solarium, exposé plein Sud et abrité au Nord, couvre l'édifice réalisé presque exclusivement en béton armé.

(1) H-R Hitchcock et P. Johnson établissent dans "The International Style, architecture since 1922" (New York, 1932), les trois grands principes esthétiques du style international : exacerbation des volumes purs, régularité modulaire et bannissement des décors appliqués. Exceptés les discrets médaillons sculptés, Sabourin s'inscrit effectivement dans ces principes.

(2) 1929-1933.

(3) Sous la conduite de Jean-Paul Bouillon (voir notre encadré page 18), Pierre Jourde prépare un mémoire de maîtrise sur Sabourin. Pour "Auvergne Architectures", il lève le voile sur ses premières recherches.

(4) Cette revue mensuelle était publiée par la Société centrale des architectes, la Société des architectes diplômés par le Gouvernement et l'Association provinciale des architectes français.

(5) Le texte est tiré du catalogue de l'exposition sur le Bauhaus, qui s'est tenue au Musée national d'art moderne de Paris, en 1969.

(6) Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement.

(7) 105 lits pour les hommes, 76 pour les femmes et, ce qui est une innovation, 19 pour les enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- Massif Central / Spécial Clermont-Ferrand, Hors série n° 1.
- Revue Le fil de la Borne n° 18, 1993.
- L'Auvergne littéraire n° 95, 4^e cahier, 1938.
- L'architecture Revue, 1935.
- Monographie Albéric Aubert, Société française d'Éditions d'art, Strasbourg, 1936.
- Monographie Pierre Vigneron, 1936.

Un entretien avec Jean-Paul Bouillon (1),
spécialiste de l'architecture moderne

AUBERT PARMI LES PRÉCURSEURS DE L'ARCHITECTURE MODERNE

Au moment où Albéric Aubert dessine son plus grand projet – Sabourin –, se développe en Europe le mouvement moderne. Bien décidés à sortir de leur isolement, les plus grands architectes du continent, principalement en France et en Allemagne, se réunissent en Suisse, dès 1928, pour jeter les bases des Congrès internationaux de l'architecture moderne, CIAM, qui allaient influencer les architectes jusque dans les années cinquante (2).

Au cours du 1^{er} Congrès, en 1929, qui se déroula à Francfort, ils évoquent le logement minimum. Autrement dit le logement bon marché, en échos à la période de renouvellement social, qui traverse l'Allemagne à cette époque. Mais l'avant-garde européenne qui se met alors en place, intéresse toute l'Europe, de la Scandinavie à l'Italie. En dehors de Gropius et de Le Corbusier – les plus connus –, le finlandais Alvar Aalto se convertit aussi à cette architecture, comme Gerrit Rietveld, en Hollande. *"Il n'y a pas de véritable doctrine mais des caractéristiques communes"*, relève Jean-Paul Bouillon.



L'ensemble du bâtiment est tourné vers le parc qui permettait la promenade des pensionnaires.

Photo - Christophe Camus.

Quels sont les principaux critères ? L'architecture se veut universelle et abandonne les principes nationaux. Alors que les pays se replient sur eux-mêmes et s'apprêtent à s'affronter, quelques architectes dépassent ces clivages et jettent les premières bases d'une mondialisation. Ils préconisent l'emploi des matériaux les plus récents : béton, acier et verre, et suppriment toutes décorations afin d'obtenir des formes épurées, qui dépendent seulement de la structure du bâtiment. La fonction du bâtiment devient donc prioritaire et influence de manière décisive le choix des formes. *"Nous assistons à une recherche stylistique et artistique qui va bouleverser l'architecture de cette époque et cela pendant des décennies"*, remarque encore Jean-Paul Bouillon.

Principal témoignage de cette architecture et probablement le seul en Auvergne, excepté l'avant-gardisme des thermes du Mont-Dore (3), l'hôpital-sanatorium Sabourin est donc exceptionnel à plus d'un titre. Car beaucoup de questions se posent : Albéric Aubert connaissait-il l'œuvre d'Aalto, en particulier son sanatorium de Paimio, considéré à cette époque comme révolutionnaire ? Quelle est la véritable chronologie ? Par quels moyens s'informait-il ? Avait-il rencontré les penseurs de cette nouvelle architecture et à quelle occasion ? Quelle était son implication réelle dans l'architecture moderne ? Avait-il travaillé avec les médecins ? Comment la presse a-t-elle jugé Sabourin ? De ces réponses dépend sans aucun doute une meilleure approche de l'architecture clermontoise de cette époque, qui assure à ce bâtiment une forme d'éternité.

(1) Professeur d'histoire de l'art moderne et contemporain à l'Université de Clermont-Ferrand, Jean-Paul Bouillon est aussi l'auteur de deux livres remarquables, "Journal de l'art moderne" et "Journal de l'art déco", aux éditions Skira.

(2) La Charte d'Athènes, défendue par Le Corbusier, est élaborée à l'occasion de l'un de ces congrès.

(3) "L'architecture thermale 1853-1914", mémoire soutenu récemment par un des étudiants de Jean-Paul Bouillon, qui a confié à plusieurs d'entre eux des mémoires sur l'architecture locale.

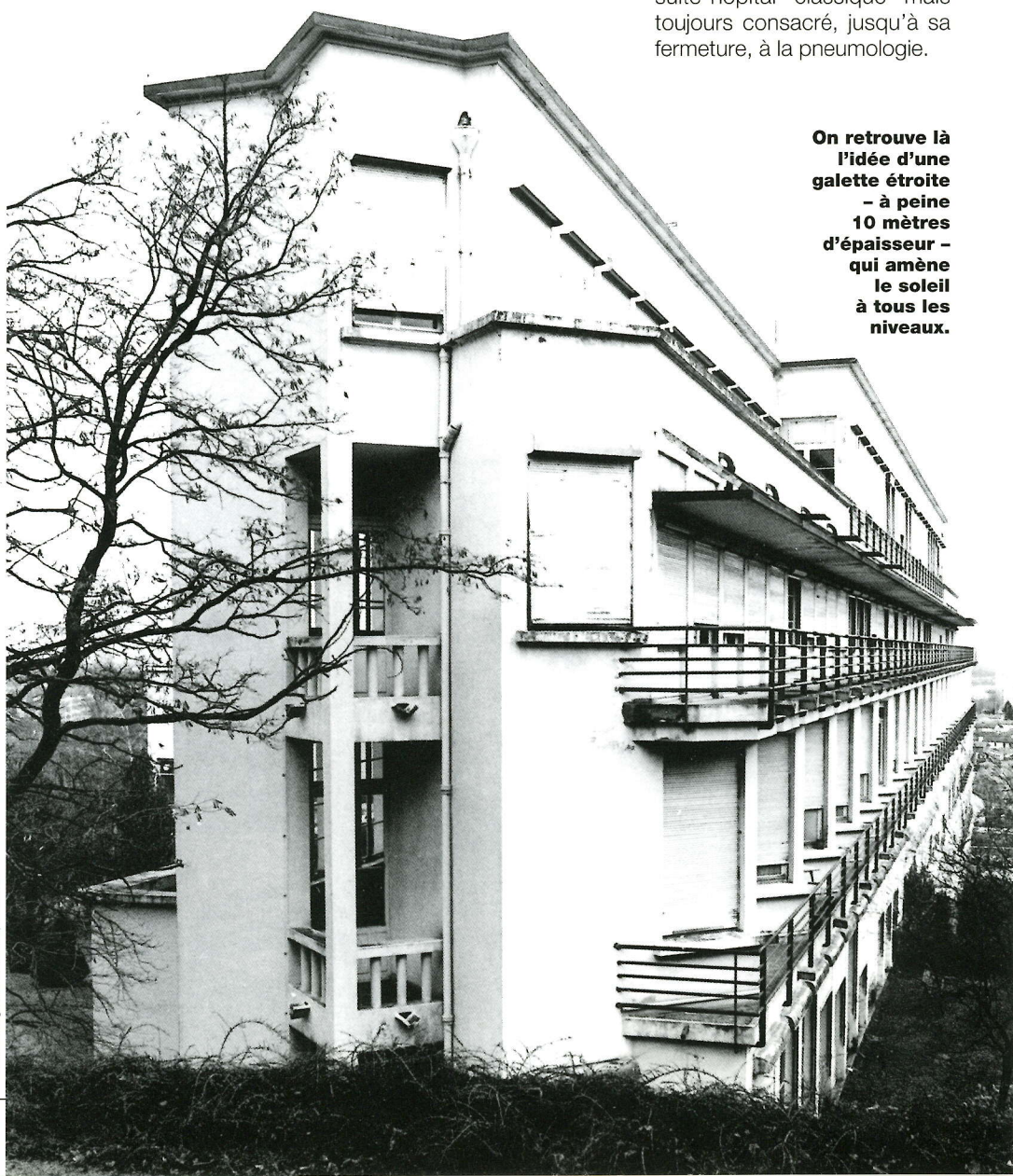
Requiem pour un sana?

**Vouloir démolir Sabourin, c'est priver
le quartier d'une grande partie de son
histoire et surtout Clermont-Ferrand
d'une œuvre exceptionnelle.**

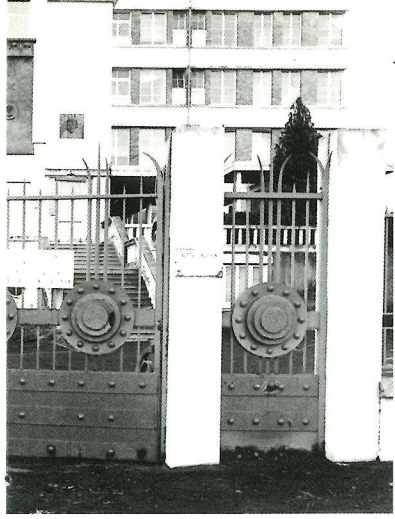
**Il est encore temps de réagir
et d'inciter tous ceux qui peuvent peser
sur la décision à revenir sur un geste
que chacun regretterait ensuite.**

Le plus curieux dans "l'affaire Sabourin", c'est... sa longue inexistence : le silence a prévalu pendant plus d'un an, depuis que le propriétaire des lieux – le Centre Hospitalier Régional et Universitaire – a envisagé sa démolition. Sans doute faut-il y voir la trace de l'ambivalence des sentiments de chacun – chaque clermontois, chaque citoyen ayant connu, depuis les années 30, l'existence ou les lieux mêmes de cet ancien sanatorium, devenu par la suite hôpital "classique" mais toujours consacré, jusqu'à sa fermeture, à la pneumologie.

**On retrouve là
l'idée d'une
galette étroite
– à peine
10 mètres
d'épaisseur –
qui amène
le soleil
à tous les
niveaux.**



© Inventaire général - Cliché Christophe Camus



© Inventaire général - Cliché Choplain/Maston

L'entrée actuelle réalisée par M. Bernardin, artiste régional, ferronnier d'art.

Un choix « à peu près irrévocable »

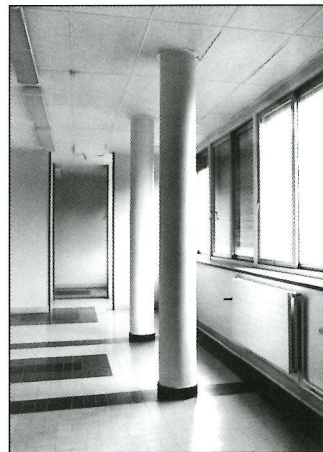
Pour Pierre Jourde (voir plus haut), « *la population a deux sentiments : d'abord, celui selon lequel ce bâtiment fait vraiment partie du paysage, même si le tissu pavillonnaire récent cache un peu l'image de ce "paquebot" jaillissant de la colline; forcément, l'idée de sa destruction provoque la nostalgie, une impression de déchirure. Et puis sa réputation de lieu de souffrance et de mort. C'est donc un sentiment partagé, mais une chose est sûre : il relève d'un souvenir profondément ancré dans les esprits, un peu comme les terrils dans les régions minières. S'il est démoli, il manquera dans le paysage.* »

Et il risque fort d'être démoli.

Pour son légitime propriétaire, le permis accordé le 23 juillet dernier intervient à l'issue d'un processus rien moins que logique. « *Conçu par rapport à la tuberculose, cet établissement, qui semble effectivement présenter un certain attrait architectural – mais je ne suis pas compétent pour en juger –, n'est plus aux normes exigées aujourd'hui pour l'accueil des patients,* explique Guy Blanzat, directeur des services techniques du CHRU. *Nous avons cherché toutes les solutions, comme y installer nos archives, mais dans tous les cas les travaux de mise aux normes ne s'avéraient pas possibles, et d'un coût considérable pour adapter les lieux à d'autres formes de soins. Nous avons envisagé la vente, mais la seule offre d'achat était bien inférieure à l'estimation faite par les Domaines (10 millions de francs). Aujourd'hui, le choix de la démolition est à peu près irrévocable – sauf très improbable offre d'achat à un prix satisfaisant.* » On peut quand même s'interroger : cette possibilité de vente a-t-elle été suffisamment diffusée? Pour la négocier à un prix satisfaisant, il est bien certain qu'il aurait mieux

valu avoir plusieurs acheteurs potentiels...

Voilà plus de trois ans, un important groupe immobilier (ACI, qui regroupe le Crédit immobilier du Puy-de-Dôme et Auvergne Habitat) avait été indirectement contacté par un cabinet d'architectes, pour étudier une éventuelle réutilisation de Sabourin en habitat social. Une approche sommaire avait permis d'estimer la complexité certaine de l'opération, sans la chiffrer réellement. De toute façon, l'incertitude totale quant à la date où le bâtiment aurait été libéré n'avait pas amené le groupe ACI à donner suite. Aucune négociation n'avait donc été entamée directement avec le propriétaire, ni à l'époque ni plus tard.



© Inventaire général - Cliché Choplain/Maston

Manque d'ambition?

La politique hospitalière pour laquelle on peut difficilement reprocher de mettre en œuvre la réduction des coûts de santé voulue par plusieurs gouvernements successifs, est de diminuer le nombre de sites de soins, grâce à l'extension de l'hôpital Gabriel-Montpied (Saint-Jacques), qui permettra en 1999 de fermer celui de Fontmaure (Chamaillères). « *Mais nous n'envisageons pas de nous défaire du site de Sabourin : notre projet d'établissement prévoit de regrouper toutes nos formations existantes (infirmiers, etc.), éventuellement en implantant de nouvelles formations. Cela peut se faire dans des bâtiments neufs, adaptés; amener là des étudiants, c'est mettre un peu de vie dans un quartier qui s'y prête assez bien.* » Cela dit, a-t-on réellement étudié la possibilité d'une réhabilitation du

bâtiment existant en centre de formation?

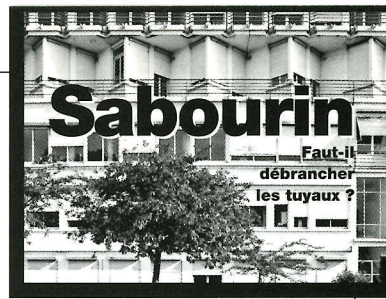
Le CHRU, qui n'avait pas encore lancé les appels d'offres *ad hoc* à la fin janvier, envisage néanmoins une démolition au printemps ou à l'été prochain. Sa position, avant tout marquée du sceau

de la bonne gestion financière, est donc clairement exprimée. Mais celle des responsables politiques – en l'occurrence la mairie de Clermont-Ferrand, qui a accordé le permis de démolir par la signature, pour le maire, de l'adjoint alors délégué à l'urbanisme, Jacques-Bernard Magnier – ne s'exprime, elle, que difficilement, et dans l'après-coup d'une décision jamais soumise à discussion : le fait est

accompli... Le maire Serge Godard – qui est également président du conseil d'administration du CHRU – et son cabinet estiment qu'il y a peu de choses à dire sur le sujet, et pas de possibilité de s'opposer à une démolition déjà autorisée.

L'actuel adjoint à l'urbanisme et aux finances, Dominique

Adenot, affirme que « *la Ville ne peut pas s'engager dans une opération de ce type (permettant de sauver le bâtiment, ndr). Donc on va, à mon avis, inexorablement vers la destruction. Dans l'hypothèse où l'hôpital envisagerait de vendre une partie des terrains, notamment les parkings qui sont très importants, nous pourrions éventuellement exercer notre droit de préemption pour urbaniser – le terme peut faire peur, mais il y a certainement quelque chose à faire. Nous sommes en réflexion sur le POS et nous souhaitons que les côtes de Clermont restent non urbanisées, c'est pourquoi nous avons voté une ZAD pour préserver ce "poumon vert" de la ville. On se poserait alors la question d'un aménagement très léger, ou d'une urbanisation intelligente, sans dépasser une certaine cote.* »



© Inventaire général - Cliché Choplain/Maston

PHOTOGRAPHIES D'ARCHITECTURES



REPORTAGES / PHOTO THEQUE

CHRISTOPHE CAMUS

CLERMONT-FERRAND / Tél.-Fax : 04 73 90 64 41

« C'est très compliqué : incontestablement, le bâtiment est de qualité, très original, ce qui fait que sa reconversion est probablement très complexe parce qu'il est très étroit, et donc difficilement réaffectable à autre chose. Je ne suis pas sûr qu'il soit très bien placé. J'ai déjà dit que je ne comprenais pas – sous réserve que le CHRU soit vendeur – pourquoi la promotion privée ne s'intéressait pas à ce bâtiment : manque d'ambition ? »



Autant sa localisation et sa configuration actuelle ne me permettent pas de voir comment la ville pourrait le transformer en équipement public, autant l'environnement et la qualité architecturale sont telles qu'un réaménagement en logements, ateliers d'artistes ou autres plairait beaucoup. Cela dit, je ne connais pas l'état "physique" de ce bâtiment », précise Dominique Adenot. Quant au manque d'ambition du secteur privé, se repose la question, évoquée plus haut : comment a-t-il été consulté ? Et pourquoi ? Comment porterait-il seul les ambitions de réhabilitation et d'aménagement dont le secteur public se trouve singulièrement dépourvu ?

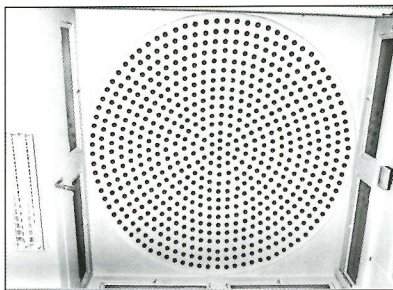
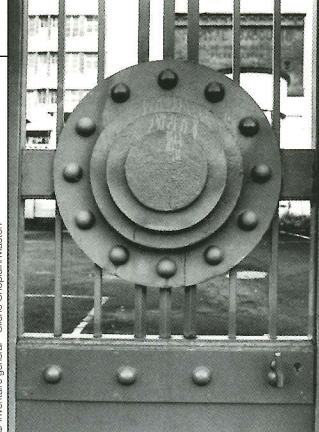
Son conseiller délégué à l'urbanisme, Djamel Ibrahim-Ouali, se trouve être, d'une part, habitant du quartier voisin de Croix-de-Neyrat, et d'autre part architecte. Deux raisons pour un attachement réel à ce lieu, à son architec-

ture : « C'est un des rares édifices de cette taille, de cette qualité et de cette époque dans la région, j'y suis attaché. Une reconversion aurait été intéressante, je crois qu'avait été évoquée la possibilité d'y aménager un lieu pour musiciens : on n'est pas loin de la future salle de concert de la place du 1^{er} mai. Mais qui aurait les moyens de le faire ? Pas la Ville, nous en sommes bien conscients. Quant à repousser un permis de démolir, c'est très délicat pour un bâtiment qui n'est pas classé. »

Réfléchir ou pas...

Une autre élue s'est exprimée sur le sujet : Odile Saugues, députée de Clermont-nord, conseillère générale de Montferrand, conseillère municipale et ancienne adjointe spéciale de Montferrand. « Ma première réaction a été : quel dommage, c'est un pan de l'histoire de la ville, une tranche de vie au soleil, une architecture si particulière... Devant le dossier, je suis moins à l'aise pour le défendre : j'ai cru comprendre que le coût d'une réhabilitation pourrait être très lourd. D'une façon plus pragmatique, je me dis que si on a conservé et réaménagé d'anciens bâtiments Michelin pour y faire le Centre des Congrès de la place du 1^{er} mai, peut-être pourrait-on envisager une réflexion plus approfondie sur Sabourin ? En tant que députée, je m'intéresse aussi, évidemment, à l'implantation d'équipements publics pour stabiliser, valoriser et même "anoblir" les quartiers nord de la ville, comme cela a été le cas grâce à l'installation de la gendarmerie ou des archives départementales. Je crois être assez sensibilisée à l'intérêt de l'urbanisme dans ce quartier : la restructuration autour du futur tramway doit être réus-

Un détail de la grille de la porte d'entrée.



Un souci du détail et du confort est apporté à chaque pièce. Ici, le détail d'un plafond.

sie, et donc bien pensée. Mais comment concrétiser la volonté de conservation sans gaspiller l'argent public ? Pour tout dire, ce débat m'est difficile : je n'ai pas été prévenue auparavant, je n'ai pas d'arguments techniques pour défendre la pérennisation de Sabourin. Et je ne veux pas monter au créneau sans en avoir les moyens, juste sur un élan sentimental. »

De fait, il semble bien que tous les élus rencontrés aient appris le projet de démolition après signature du permis... D'où un certain malaise face à une démolition qui "aurait pu" – aurait dû ? – être examinée en amont. « La question, au delà de "démolir ou pas", c'est : réfléchir ou pas », conclut Odile Saugues. L'annonce publique de la démolition a finalement été faite par Dominique Adenot, lors d'une réunion publique d'information sur le budget 1999, dans le quartier de Montferrand, fin janvier. Plusieurs des personnes citées ci-dessus – et d'autres – ont souligné le peu d'écho qu'elle a alors rencontré dans la salle. Certes... Mais n'est-ce pas depuis la salle du conseil municipal que cet écho aurait d'abord dû retentir ?

Un groupe de passionnés

Et pour que ce débat ait un sens, un élément essentiel d'information manque. Le CHRU a certainement étudié de près le coût d'une réhabilitation de Sabourin – mais selon ses vœux, c'est-à-dire ses besoins éventuels : unités de soins, archives ou autres. A aucun moment il ne semble avoir été question d'une étude large, prenant en compte toutes les autres possibilités de création – de re-création –

dans l'édifice actuel : équipements publics, logements sociaux ou de standing, bureaux, solutions mixtes... Bien sûr, c'est au propriétaire d'envisager ce qu'il souhaite faire de son bien, et on ne reprochera pas aux gestionnaires du CHRU de ne pas s'être penché sur une reconversion de Sabourin en lieu culturel ! Mais n'est-ce pas aux élus de se renseigner sur l'usage possible d'une construction qui relève évidemment du patrimoine commun, sans attendre, immobiles, que l'initiative privée s'en mêle ? Après une décision ferme de démolition, il est peut-être bien tard pour qu'un promoteur se manifeste – surtout avec des "reins financiers" plus solides que ceux de la collectivité publique !

Pour éclairer malgré tout ce débat jusque là mal parti, un groupe de passionnés (1) s'est, lui, longuement penché sur Sabourin. Leur intervention, pour bénévole qu'elle soit, n'en est pas moins pertinente ; et jusqu'à plus ample informé – ce qu'on souhaite vivement à nos élus –, eux seuls avancent quelque avis – non chiffrés – sur une possible réhabilitation.

Première précision de leur part : contenant de l'amiante, le bâtiment nécessitera un désamiantage coûteux, qu'il soit conservé ou démolé. Si les peintures et vitrages sont manifestement dégradés, les structures de l'édifice sont en bon état. Et malgré quelques fissures en façade, un des architectes se dit « excessivement surpris de la bonne tenue du béton. » Un autre souligne que le système constructif en ossature poteaux-poutres laisse les façades libres et autorise une réhabilitation « très facile ». Le rez-de-chaussée à grande hauteur de plafond permet d'installer « tous les réseaux que l'on veut ». La composition en "millefeuilles", avec des étages très différents les uns



des autres, permettrait de "mixer" plusieurs types de réhabilitations selon les niveaux (logements, bureaux...). Parlant en urbaniste, un de nos architectes évoque ce que la Ville, à partir de ce « signal fort » qu'est Sabourin, ancré à la fois dans ses côtes et dans son passé, pourrait imaginer comme schémas de développement pour redynamiser ces fameux "quartiers nord"... A leurs yeux, une étude véritablement "ouverte" aurait eu de fortes chances d'ouvrir des pistes...

Protéger, pour quoi faire ?

A défaut, la mairie de Clermont a décidé d'affecter une somme assez importante (0,3 million de francs) à une étude qu'on pourrait qualifier de "lot de consolation" : un relevé précis, en partie audiovisuel, préservant la mémoire architecturale de Sabourin. Mais la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a pris les devants, puisque son service de l'Inventaire a mené en janvier une visite des lieux et une campagne photographique. « Il s'agit d'un "sauvetage documentaire", explique Madeline Hautefeuille, conservateur. J'ai lancé cette action après avoir appris le projet de démolition en décembre; précisons que l'Inventaire n'a pas de mission de protection, mais seulement de recensement. Je n'ai donc pas à prendre parti pour ou contre la démolition. » Chez les architectes des Bâtiments de France (ABF), on ne peut pas visiter le bâtiment, et encore moins donner d'avis sur une éventuelle protection, avant d'être saisi du dossier par la DRAC; c'est ensuite à l'architecte des Monuments historiques d'exprimer son opinion.

Pour M. Carvès (ABF), « d'une part on ne protège pas uniquement sur des critères architecturaux, mais

L'apport de sculptures, réalisées par Gournier, réchauffent les façades.



© Inventaire général - Cliché Chappellan/Mastron

Architecte mais aussi décorateur. Ici, une poignée de porte.



Photo : Pierre Jourds

La façade de l'entrée principale avec un bâtiment central un peu moins élevé pour les services généraux.

aussi historiques, archéologiques ou urbanistiques. D'autre part, la protection d'un édifice, qui n'est jamais acquise d'avance, ne résout pas tout. Encore faut-il avoir, derrière, un programme de réhabilitation qui n'en fasse pas une belle boîte vide. De toute façon, l'ABF ne se prononce que d'un point de vue patrimonial. » Il est évidemment un peu tard pour plancher sur un tel programme. Mais les pouvoirs publics s'honoreraient – à l'image de la Communauté urbaine de Lille qui vient de racheter, pour la sauver, la villa Cavrois qui fut construite par Mallet-Stevens à Roubaix dans les mêmes années et le même style que Sabourin – de revenir sur une erreur manifeste, qu'au fond nul ne conteste : l'enchaînement muet qui amène ce "paquebot", planté depuis soixante-cinq ans dans les côtes clermontoises, à sombrer corps et biens. Au début du siècle, c'est la maison de Pascal qui fut rasée devant la cathédrale, dans l'indifférence presque générale. Aujourd'hui, sur la place de la Victoire remise à neuf, n'aurait-elle pas sa place pour raconter l'histoire de la ville ?

AV

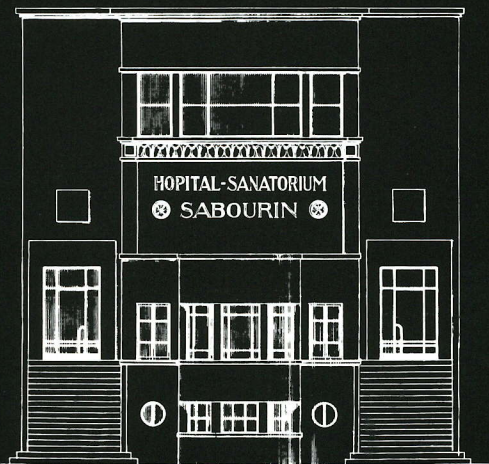
(1) Agnès Pranal, Michel Astier et Rayko Gourdon, architectes, Annie Regond et Isabelle Carreau-Vacher, historiennes d'art.

DERNIÈRE MINUTE

A l'heure du bouclage de ce numéro, nous apprenons que le Conseil régional de l'Ordre des architectes vient de saisir la Direction régionale des affaires culturelles en demandant l'ouverture d'une instruction pour étudier une éventuelle protection des bâtiments de l'hôpital Sabourin.



Lettre ouverte aux responsables de l'hôpital Sabourin



Qui est responsable du grand paquebot amarré aux flancs des côtes de Clermont, menacé de démolition depuis l'été 1998 ?

Son propriétaire, bien sûr, mais aussi tous les politiques de notre ville, de notre département, de notre région. Tous sont responsables de cette image, frappée au cœur d'un paysage : ce monument qui signale depuis plus de soixante ans l'entrée de la ville, en un lieu qui peut être absolument stratégique pour son développement au fil des soixante prochaines années...

A l'heure où l'on cherche à toutes forces à "réinsérer" les personnes âgées dans les villes, en créant les structures d'accueil adéquates sur des mètres carrés introuvables; à l'heure où les spécialistes du logement social soulignent l'importance d'un brassage des populations pour éviter l'explosion de nouveaux ghettos dans nos banlieues; à l'époque, enfin, où l'on n'hésite plus à transformer en musées d'anciens couvents ou des gares désaffectées, ce bâtiment immense, élégant, entouré de vastes terrains à la charnière nord de l'agglomération, s'offre comme une possibilité

inoûte – au sens original : que nul n'a entendue – de créer un véritable trait d'union urbain, de pratiquer enfin un "urbanisme structurant" à l'échelle de plusieurs quartiers, à deux pas du passage du futur tramway.

Au terme de notre enquête, nous n'avons pas de solution-miracle à proposer pour réhabiliter Sabourin – il y faudrait d'abord un programme précis. Mais nous avons acquis une conviction profonde : nul ne peut prétendre que Sabourin n'est pas réutilisable, au vu de la structure architecturale et de la santé actuelle de cet édifice public.

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public », dit la loi (1).

Autant que d'un enjeu "simplement" esthétique, tous les politiques de notre région sont également responsables de l'émergence d'une alternative à la démolition de Sabourin.

(1) Article 1^{er} de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977.

Permis de construire : s'y prendre plus tôt

**Plus d'une quarantaine de personnes
– architectes, représentants de la DDE
du Puy-de-Dôme et de la Ville
de Clermont – ont participé
à la première table ronde organisée
par l'Ordre régional des architectes,
sur le thème toujours délicat
des permis de construire.
L'objectif? Non pas seulement
dénoncer les défauts du système
mais engager plutôt une réflexion
sur la démarche et, si possible,
proposer des améliorations.
Pari réussi.**

**La table n'était
pas ronde mais
les échanges
ont toujours été
courtois.**

Le respect des règlements

Devant l'inflation des textes, depuis quelques années, les architectes ne s'y retrouvent pas toujours. Plus grave, la multiplication des documents entraîne des charges supplémentaires qui ne peuvent être répercutées dans les honoraires. Ce que reconnaît d'ailleurs Daniel Janin, de la DDE : "Au cours des cinq dernières années, de nouveaux textes sont sortis à la suite d'un événement comme le drame de Furiani, de la volonté d'un ministre – et c'est le cas pour le volet paysager ou les règles d'accessibilité dans les établissements recevant

du public –, de la nécessité de toiletter de temps en temps la législation pour la remettre au goût du jour. Nous avons observé les mêmes tendances à d'autres périodes, à la suite notamment des lois sur la décentralisation au début des années 80.

"On a donc rajouté des règles en matière de sécurité, à la demande des Préfets et des pompiers, qui compliquent un peu plus le travail des maîtres d'œuvre, poursuit-il. C'est encore plus vrai pour les normes d'accessibilité aux handicapés et pour le volet paysager. Nous ne sommes pas là pour mettre les architectes en porte à faux avec leurs clients, et des contacts permettent de débloquer la plupart des dossiers. Mais, je rappelle que le Permis de construire sanctionne le respect de ces règles."

Une nouvelle notice "accessibilité" avant l'été

Dans la réalité, les dossiers prennent du retard pour différentes raisons. Parce que le Maire n'assiste pas à la commission ou n'a pas donné son avis, souligne Christian Cornet, architecte. Parce que les données transmises à la Commission sécurité sont incomplets, et c'est souvent le cas, remarque Aimé Vernay, à la fois architecte et président de BTP 63, reconnaissant toutefois que dans le Puy-de-Dôme au moins, la Commission n'attend pas d'avoir un dossier



Photos - Daniel Massacrier.

complet pour l'examiner "bien qu'il soit difficile parfois de donner un avis sur certains projets mal ficelés".

"La notice actuelle me paraît relativement simple à remplir, dit-il, et pourtant, croyez-moi, nous avons échappé au pire!" Sur l'autre volet qu'est l'accessibilité, il annonce d'ailleurs qu'une Commission, composée d'architectes, de représentants des handicapés et de la DDE, cherche à simplifier les demandes, comme le souhaite notamment Jean-Paul Lanquette, président de l'Ordre, et que le nouveau document devrait être prêt avant l'été.

Pourquoi exige-t-on autant d'exemplaires ?

Autre sujet brûlant qui agace par mal d'architectes : le nombre de dossiers déposés pour chaque demande. "On a l'impression que tous les services ne sont pas consultés simultanément, alors que nous devons en envoyer huit exemplaires. Ne pourrions-nous pas alléger la procédure en transmettant à chaque commission, uniquement le volet qui la concerne?", demande Anne Montrieul, architecte, siégeant au bureau de l'Ordre. "Que certains dossiers soient plus fouillés, pourquoi pas, répond Daniel Janin, le spécialiste de la DDE. Mais ce n'est pas conforme à la réglementation (1)." "Nous demandons le maximum de dossiers pour les envoyer en même temps à chaque commission et réduire ainsi bien souvent des délais d'instruction", explique Daniel Chevalier de la Ville de Clermont-Ferrand.

"Ce qui serait intéressant, au niveau de la DDE, c'est que les pièces complémentaires soient demandées directement aux architectes et non aux maîtres d'ouvrage", réclame Jean-Pierre Juilliard, architecte. Vieux débat qui, jusqu'ici, n'a jamais reçu de réponse satisfaisante, mais la réglementation est restée la même depuis quinze ans. Pas facile, dans ces conditions, d'expliquer les délais d'instruction – deux à trois mois – alors que l'architecte aura mis quinze jours pour établir son dossier.

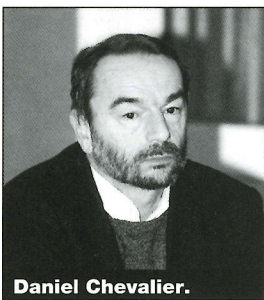
"Pour ce qui est des délais, le Puy-de-Dôme semble plutôt bien placé, précise Patrice Vagner, directeur départemental adjoint de l'Équipement.

De gauche à droite : Bernard Jeanjean, François Descœur, Roland Ondet, Pierre Courtial, Aimé Vernet et Anne Montrieul, architectes.



Nous essayons d'adapter notre organisation interne pour répondre aux difficultés rencontrées ici ou là dans certaines subdivisions. Mais vous remarquerez que les contentieux se multiplient. Ce qui nous oblige à respecter strictement les procédures administratives."

"Je crois beaucoup à la consultation en amont"



Daniel Chevalier.

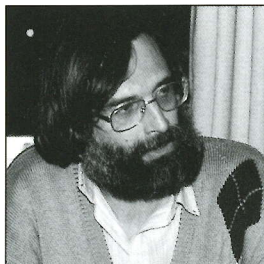
"Notre tâche est ingrate et nos journées bien pleines", confie Gérard Touly, de la subdivision de Thiers. "Et lorsqu'un instructeur s'en va, nous avons beaucoup de mal à le remplacer", remarque Patrice Vagner. "A la Ville de Clermont, dès que l'on obtient les différents avis, nous délivrons le Permis, confirme Daniel Chevalier, mais il faut reconnaître que les dossiers deviennent de plus en plus compliqués et que certains évoluent même en cours de route. Quand l'un d'entre eux est incomplet, nous envoyons un "SOS refus", en dehors de tout cadre réglementaire."

Mais ce n'est pas le cas partout, comme l'observe Pascal Besse, architecte à Pierrefort. "Dans le Cantal, déplore-t-il, les dossiers prennent souvent du retard. Pourquoi attendre le dernier moment pour les envoyer à la signature du Maire, alors que tous les accords ont été déjà pris depuis longtemps?" "Sans doute parce que les dossiers sont passés au crible et que la DDE a une certaine façon de voir la réglementation", lui

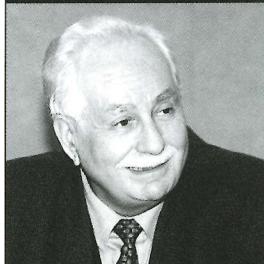
répond Bernard Faye, architecte clermontois.

"Dans bien des cas, ajoutait-il, on s'aperçoit que nous sommes obligés d'adapter la réglementation. C'est particulièrement vrai avec les pompiers, que l'on rencontre au préalable, dans le cas surtout des chantiers de réhabilitation. Avec eux, nous étudions les possibilités de dérogations. Mais le système se complique singulièrement avec les associations de handicapés, pour l'accessibilité. Quoiqu'il en soit, je crois beaucoup aux consultations en amont avec tout le monde pour prévenir certains blocages." Aimé Vernay précise même qu'un accord vient d'être passé avec les services de la Préfecture, les pompiers et la Commission pour préparer une note indiquant les éléments indispensables pour établir un dossier avec le nom de tous les intervenants.

Parmi les acteurs du Permis de construire, l'architecte des Bâtiments de France n'occupe pas la place la plus enviée. "Par le biais des consultations



Daniel Janin.



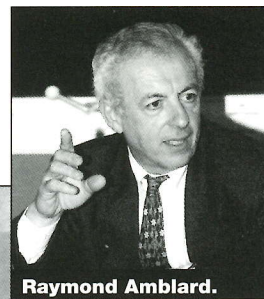
Aimé Vernay.



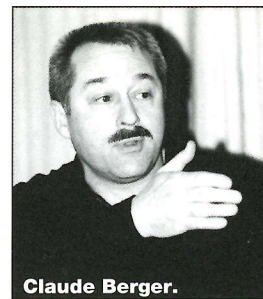
Paul Carvès.



Bernard Lescher.



Raymond Amblard.



Claude Berger.

préalables – nous recevons environ 500 dossiers par an –, je peux mieux comprendre les impératifs des architectes, surtout dans notre travail qui comprend une part de subjectivité non négligeable, reconnaît Paul Carvès. C'est vrai notamment pour les volets paysagers, qui n'expliquent pas toujours leur intention. Le système a permis souvent de débloquer des situations et de réduire les délais."

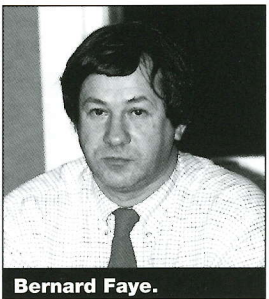
"Il faudrait associer les architectes à la rédaction du règlement des POS"

Concernant les POS, il semblerait que les architectes ne sachent pas toujours lire le règlement d'urbanisme ou n'en tiennent pas assez compte, fait remarquer Jean-Paul Lanquette, ajoutant que ces documents présentent parfois des aspects contraignants voire contradictoires. "Pour éviter certaines aberrations, il serait intéressant d'associer la profession à la rédaction des règlements", suggère Marc Chabrier, architecte consultant au Parc des Volcans.

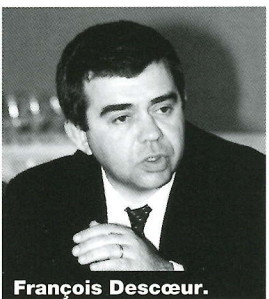
"Nous sommes totalement ouverts à cette proposition, lance Raymond Amblard, directeur régional adjoint de l'Équipement. Car il n'est pas toujours évident d'établir des règles simples et applicables par tout le monde. Or, n'oublions pas qu'il faut traduire juridiquement des données très subjectives. Le POS devrait être avant tout un garde-fou exprimant des points de vue qualitatifs sur les valeurs d'un territoire, d'un bourg, d'un quartier... Le travail en commun a déjà commencé dans quelques communes de l'agglomération clermontoise."

En tant que maire mais aussi "producteur" de POS, Bernard Faye se souvient des règlements voulant traduire la qualité architecturale, il y a seulement une quinzaine d'années, comme celui de Megève dont l'article 11 comprenait pas moins de 22 pages, allant jusqu'à la taille des balcons et la

grosseur des planchers! "La nouvelle version des POS me semble plus souple tout en donnant aux maires et aux services instructeurs la possibilité de refuser certaines demandes de permis. Là encore, et cela s'applique surtout aux petites communes, comme la mienne, à Olloix, nous devons orienter au départ, les particuliers vers le CAUE ou un professionnel pour obtenir un premier avis, ne fût-ce que pour connaître la bonne couleur de l'enduit."

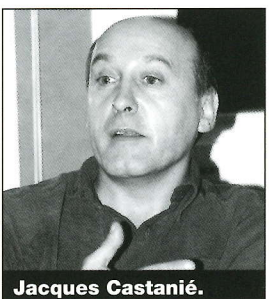


Bernard Faye.



François Descœur.

"Nous devons jouer la pédagogie, complète François Descœur, architecte et maire d'Anglard de Sa-lers dans le Cantal, et orienter systématiquement les demandeurs vers la profession." "Peu d'entre eux malheureusement possède une connaissance de l'architecture faute d'avoir été éduqué dans ce domaine", constate avec amertume Jacques Castanié, architecte et maire de Saint-Maurice-ès-Allier.



Jacques Castanié.

Le CAUE

Conseiller ou gendarme ?

De fait, il existe peu d'actions pour encourager la culture architecturale, déplore Jean-Paul Lanquette. Le rôle auprès des écoles, qu'en est-il? Le CAUE remplit-il pleinement ses missions? En a-t-il les moyens? "Pour être efficace, les CAUE devraient intervenir le plus en amont possible, au moins avant le dépôt du Permis, pour donner des recommandations, ce qui est rarement le cas, admet Bernard Lescher, directeur du CAUE du Puy-de-Dôme. Et nous sommes plutôt considérés comme des gendarmes que comme un service-conseil." "Il faudrait même encore aller plus loin et développer des actions dès l'école", conseille Roland Ondet, architecte et ancien président de l'Ordre. René Ratelade et Claude Berger, architectes, regrettent eux

aussi "l'absence de culture architecturale chez les Français."

"Dans la profession, personne ne souhaite que le CAUE devienne un instrument d'étude à la disposition des collectivités – ce qui est pourtant la réalité – mais qu'il remplisse son rôle pédagogique", insiste Aimé Vernay. "Et qu'il donne d'abord des conseils aux particuliers", renchérit René Ratelade. Jean-Paul Lanquette va même jusqu'à affirmer que le CAUE a été détourné complètement de sa vocation, qui doit être avant tout une mission pédagogique. "C'est au CAUE d'infléchir les goûts", estime encore Marc Chabrier. "Mais il faut aussi obtenir le soutien de l'ordre pas assez présent dans ces organismes", souligne Sylvie Soulas.

"A chaque cas litigieux, la DDE se retourne vers les professionnels et demande au CAUE d'intervenir. Mais nous avons tous conscience que les particuliers devraient obtenir une consultation architecturale au préalable, affirme Raymond Amblard. A nous de l'expliquer aux collectivités pour qu'elles s'organisent. Moins on mobilise le CAUE en tant que gendarme et mieux il peut donner des conseils." Paul Carvès va dans le même sens en rappelant que trop de permis (environ 50 %) arrivent pour des raisons d'implantation et d'adaptation au terrain. "Le demandeur va accepter ce que l'on demande, le plus souvent sans comprendre le fond de notre intervention. Or, ce conseil préalable devrait être donné par le CAUE."

De gauche à droite : Bernard Garuero, paysagiste conseil à la DDE du Puy-de-Dôme, Bernard Lescher, directeur du CAUE 63, Christian Cornet, Jean-Pierre Besse et Bernard Duniat, architectes.



QUESTIONS/RÉPONSES

■ Quelle est la règle concernant la signature des documents déposés?

Le formulaire et l'ensemble des plans doivent être signés par celui qui dépose le Permis de construire et par l'architecte. En cas de modification du projet, les nouveaux documents doivent également être signés.

■ Combien de permis de construire demandent des pièces complémentaires?

Entre le quart et la moitié selon les subdivisions.

■ De quel délai dispose le service instructeur pour demander des pièces complémentaires?

15 jours. Mais il arrive fréquemment que les mairies bloquent les dossiers pendant plusieurs semaines, afin de pouvoir les examiner. Ce qui rallonge d'autant les démarches éventuelles du service instructeur, dans le cadre du délai réglementaire de deux mois. Mais cette pratique empêche bien souvent les instructeurs d'effectuer correctement leur mission.

■ Dans quel cas le CAUE ou l'architecte conseil peuvent-ils intervenir?

Le CAUE ne peut réagir que sur des projets déposés par des particuliers, alors que l'architecte ou le paysagiste conseil reste à la disposition des services de l'Etat ou des collectivités pour tous les autres projets réalisés par des maîtres d'œuvre. Mais il ne donnent que des conseils et ils n'ont aucun poids sur le champ juridique. Seule l'autorité qui délivre le permis a le pouvoir de le faire.

Le volet paysager

"Ce n'est pas que les arbres, c'est aussi et surtout des ambiances"

Transition toute naturelle vers le volet paysager, mis en place par Ségolène Royal en 1992. A quoi sert le document? Est-il vécu par les architectes comme une contrainte supplémentaire? Sur quels critères s'appuie-t-on et ne sont-ils pas un peu trop subjectifs? Ce qui amène Jean-Paul Lanquette à demander si un permis peut être refusé pour une mauvaise

intégration paysagère. "Oui, lui répond Raymond Amblard, à condition d'expliquer notre décision en nous appuyant sur l'avis des professionnels et sur des règlements : le RNU ou un plan d'occupation des sols. Mais il subsiste toujours une part de subjectivité, reconnaît-il. Lorsque nous allons trop loin dans la réglementation, cela nous aide certes à prendre une décision juridique mais au détriment parfois de la créativité. Où est la bonne position?"



Jean-Paul Lanquette.

Le permis paysager représente un moyen supplémentaire de développer la sensibilité des différents auteurs. C'est un avantage pour le service instructeur de

pouvoir se rendre compte rapidement de la qualité d'un projet, explique Raymond Amblard. Mais on assiste à des attitudes très controversées des architectes, alors que le permis met en valeur leur intervention. Pourquoi le volet paysager ne concerne-t-il que certains projets? Parce que le législateur devait trouver un seuil et qu'il l'a fixé au niveau d'intervention des architectes. Décision paradoxale, relève une architecte, puisque les projets conçus par des particuliers, susceptibles d'être moins sensibles à la question, échappent totalement à la réglementation. Dès lors que le projet est important ou bien situé dans la zone naturelle d'un POS ou dans un secteur protégé, l'architecte doit justifier le parti d'insertion, en rajoutant des documents complémentaires : la notice d'insertion paysagère et des documents graphiques.

"Je passe un peu comme un empêcheur de tourner en rond, admet Bernard Garuero, paysagiste conseil auprès de la DDE



Bernard Garuero.

du Puy-de-Dôme. Vous déplorez l'absence de culture architecturale mais c'est encore plus vrai pour ce qui concerne le paysage. Nous en sommes encore au paléolithique ! Depuis l'entre-deux-guerres, la notion de paysage a complètement disparu de la culture d'aménagement du territoire. Elle a été ratée par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, par les urbanistes qui ne travaillaient que par hélicoptère... Dans un paysage comme le nôtre, en Auvergne, la topographie est fondamentale. Et je remarque que les architectes ne lèvent pas assez la tête."

"Dans les projets présentés, je comprends la volonté de l'acte architectural, ajoute-t-il, mais au niveau des réponses apportées, il y a des carences culturelles profondes. Ce volet peut sembler parfois accessoi-

re, car la vraie question que l'on se pose rarement, c'est de savoir si le terrain tolère la construction. Ce qui n'est pas assez pris en compte généralement dans les POS, qui insistent trop sur les élé-

ments réglementaires sans avoir assez imaginé le projet dans son ensemble. La plupart du temps, il manque des plans d'aménagement global. Le paysage, ce n'est pas que les arbres, c'est aussi et surtout des ambiances. Dans leur projet, les architectes devraient réagir davantage en terme de terroir".

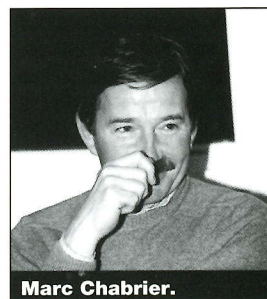
Pour expliquer cette tendance, Marc Chabrier souligne que les "architectes se sont laissés piéger par l'objet, en oubliant un peu le contexte. Probablement parce qu'ils sont habitués à tout faire.

Travailler en équipe


Dans sa conclusion, Jean-Paul Lanquette note que "nous vivons dans une société de plus en plus légaliste où l'on parle de droits dans tous les domaines et qu'il est temps de développer la pédagogie, le goût de la culture architecturale et celle du paysage. Nous avons tous le devoir, insiste-t-il, de faire aimer l'architecture et de la faire comprendre". "Chacun doit rester dans son rôle, résume Patrice Vagner, de la DDE. Le nôtre consiste à respecter les règles et à nous entourer de spécialistes – architectes et



Patrice Vagner.



Marc Chabrier.

paysagistes conseils – pour nous aider à mieux traiter les dossiers. Nous devons favoriser le travail en "équipe projet" pour éviter les cloisonnements, en associant les architectes à la définition du règlement des POS, afin de trouver des solutions ensemble pour que les demandeurs obtiennent leurs permis dans les délais." 

(1) Il faut quatre exemplaires identiques, et le Code de l'Urbanisme prévoit que les services instructeurs peuvent en demander d'autres pour certains gros dossiers, sachant que la consultation sera longue.

Comment protéger efficacement vos proches

La question peut paraître directe, mais elle mérite que chacun se la pose un jour ou l'autre : en cas de disparition prématurée, dans quelle situation financière vais-je laisser ma famille? Comment fera-t-elle face aux différentes charges à assumer (dépenses courantes, études des enfants, remboursement d'emprunts, impôts, droits de succession...)? Et sur quels revenus peut-elle réellement compter?

Dans la grande majorité des cas, une solution de complément doit être envisagée, pour qu'un capital ou des revenus soient versés aux proches. Pour autant, il n'existe pas de réponse unique, car les besoins évoluent au cours de l'existence. Voici toutefois quelques clés pour vous aider.

A 30 ans, priorité accordée aux enfants

A un âge encore jeune, votre conjoint est toujours en mesure d'entreprendre ou de reprendre une carrière professionnelle, voire même de se remarier. Il convient alors d'éviter que les enfants ne représentent une charge

financière trop lourde pour celui qui reste, notamment pour le financement des études supérieures ou l'installation dans la vie active.

La solution réside dans la mise en place d'une rente éducation. Car, contrairement à un capital décès, versé en une seule fois, mais qui peut être dilapidé avant que les enfants soient économiquement indépendants, le versement de cette rente leur assurera un bon départ dans la vie le moment venu.

Le principe de cette garantie reste simple : quoiqu'il puisse vous arriver, votre assurance versera un revenu trimestriel jusqu'à ce que votre enfant ait terminé sa scolarité, le plus souvent jusqu'à son 25^e anniversaire. En contrepartie, le coût dépend essentiellement de votre âge et du revenu que vous entendez garantir, sachant qu'il s'agit d'une formule à laquelle peuvent être associés les grands-

parents qui souhaitent faire un geste envers leurs petits-enfants.

Par ailleurs, rien ne vous interdit d'ajouter à cette rente, un capital décès, à l'intention, cette fois, de votre conjoint. Ceci lui permettra de lui donner le temps de se retourner et de régler d'éventuels droits de succession, les premiers impôts à venir...

A 40 ans, la protection du conjoint

Les préoccupations deviennent différentes. Avec des enfants déjà grands, la rente éducation devient moins intéressante, car il reste peu de temps à couvrir pour assurer le bon achèvement de leurs études. Votre priorité s'oriente donc vers la protection du conjoint, en lui assurant entre 3 à 5 années de revenus, selon que celui-ci exerce ou non une activité professionnelle à titre personnel.

L'idéal, dans ce cas, est de prévoir un capital suffisant pour lui permettre de vivre sans souci jusqu'à ce qu'il puisse percevoir au moins une réversion sur votre retraite. Il peut donc être préférable, si votre conjoint n'a droit qu'à une modeste retraite personnelle, de lui assurer un capital suffisant pour qu'il puisse patienter jusqu'à son soixantième anniversaire.

Lorsque vous aurez estimé le montant indispensable à couvrir, n'oubliez pas de mesurer l'impact des garanties dont vous disposez déjà, à commencer par celles offertes par votre régime obligatoire, puis les solutions personnelles que vous avez mises en place. Tenez compte aussi des assurances souscrites sur vos crédits, qui prendront en charge tout ou partie de leurs remboursements à votre décès.

A 50 ans, préparer l'après-retraite

A l'heure où vous entrez en retraite, l'ensemble des garanties, qu'elles relèvent des régimes obligatoires ou professionnels, cesseront d'être effectives. Pour autant, les besoins financiers ne s'arrêtent pas aussi simplement du jour au lendemain. Disparition de ressources pour le conjoint survivant – surtout si on constate un écart d'âge important entre les époux –, transmission de l'entreprise, éducation des enfants en bas âge nés d'un deuxième ou troisième mariage... tels sont les cas de plus en plus fréquents à résoudre au delà de la cessation d'activité.

Aussi, des contrats d'assurance-vie permettent aujourd'hui de financer cette couverture décès durant la période d'activité, pour répondre à un besoin qui interviendra pendant votre retraite. L'avantage : lorsque vous êtes encore jeune, les primes sont modestes et l'état de santé pris en compte est celui de la souscription. Si vous vous décidez trop tard, au moment du départ en retraite par exemple, celui-ci aura probablement évolué et les primes seront alors beaucoup plus lourdes à supporter pour un budget, qui plus est, en diminution. Certaines compagnies refuseront même de couvrir ce risque.

A vous de savoir anticiper et trouver dès à présent, avec votre assureur, la réponse à vos besoins...

Si vous souhaitez disposer d'un complément d'informations, poser une question ou proposer un sujet sur votre protection sociale, envoyez votre courrier à la rédaction de la revue Auvergne Architectures.



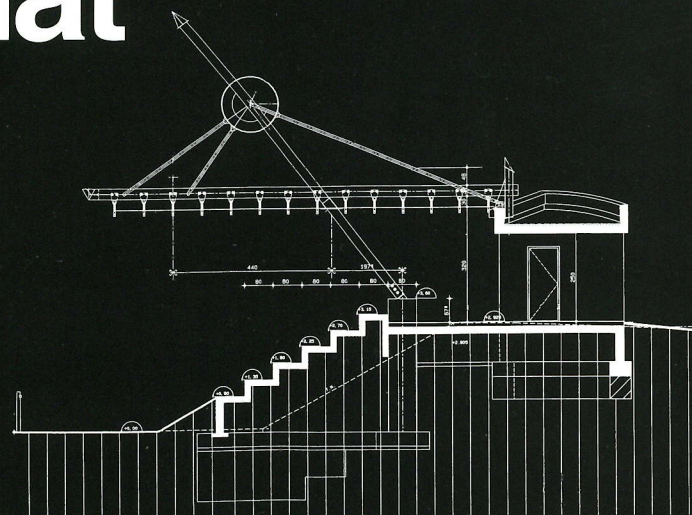
La tribune du stade de Romagnat

P u y - d e - D ô m e

Pour dessiner la nouvelle tribune du stade de Romagnat, aux portes de Clermont-Ferrand, les architectes, Michel Sallès et Jacques Castanié, ont suivi les mouvements du terrain. Elle s'appuie donc sur un talus dont "le profil asymétrique détermine les grandes lignes directrices". Au sommet, un simple voile en béton armé protège les gradins des vents dominants et les 450 spectateurs qui empruntent ainsi le même

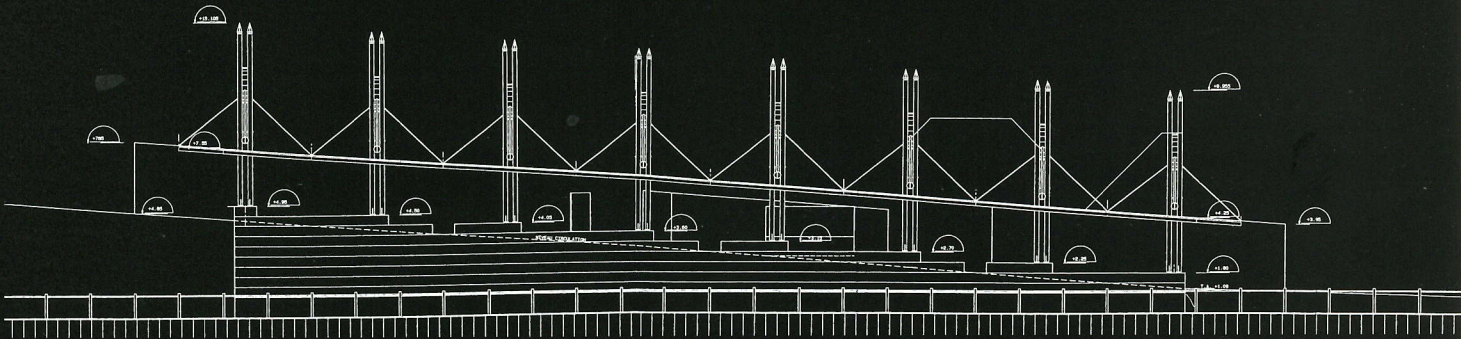
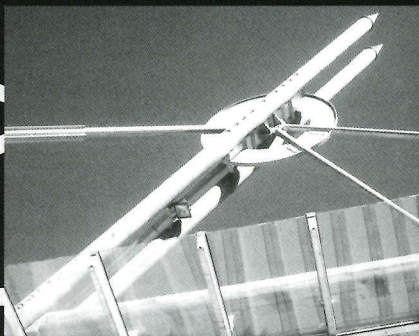
passage qu'autrefois pour accéder non seulement aux gradins mais encore à la buvette et aux locaux techniques situés, eux, à l'arrière de la tribune, dans un léger renflement.

Ici, les matériaux participent largement aux "aspects dynamiques et ludiques" souhaités par les architectes. Huit portiques, constitués de rondins de bois en lamellé collé, tournés et traités, composent la structure supportant la couverture, une lame plane translucide, en polycarbonate plein, dont la pente est celle du talus. Toutes les pièces métalliques, servant à l'assemblage, à la protection ou aux structures, sont en acier galvanisé. Certaines sont même surdimensionnées pour renforcer leur présence et accentuer les volumes.



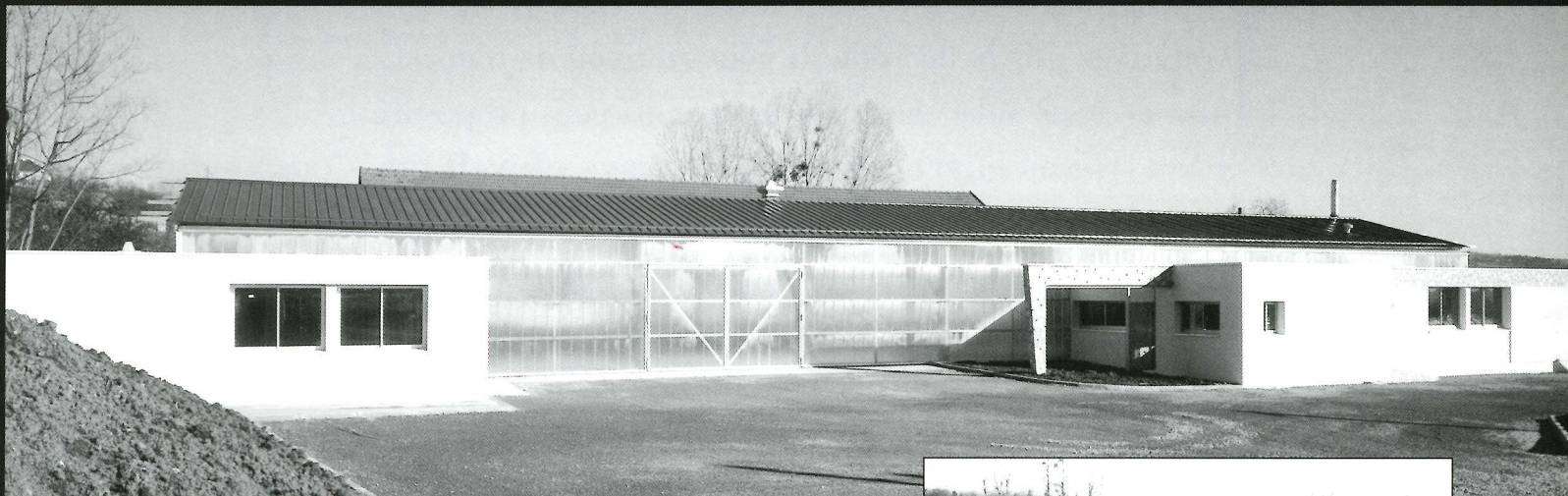
Reste le béton moulé pour les gradins, entièrement préfabriqués et posés sur des crémaillères, et pour le voile dont toutes les faces ont été sablées. Le tout pris dans des talus reprofilés et réengazonnés. Avec ce geste fort et rythmé, les architectes ont cherché à respecter l'environnement et à préserver "l'îlot de verdure que représente le stade municipal au cœur de la commune".

Architectes :
Atelier CASA :
Jacques Castanié et Michel Sallès.
Maître d'ouvrage :
Mairie de Romagnat.
BET béton :
Michel Vasson.
BET bois :
Sylva Conseil.



La reconstruction d'un bâtiment industriel

C u s s e t - A l l i e r



Photos: J.-M. Landezy

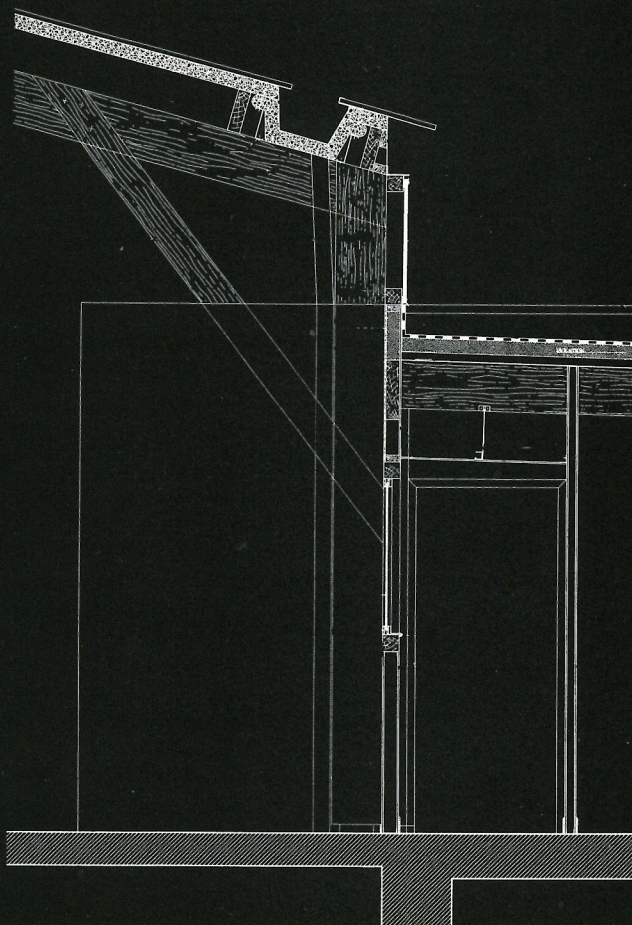
A la suite d'un incendie ayant ravagé les anciens établissements G Production, la commune de Cusset a décidé, fin 1997, de reconstruire un bâtiment industriel, servant d'atelier relais, avec des volumes différents pour changer l'image des anciens locaux. Les architectes ont donc "redéfini graphiquement" le bâtiment en s'appuyant d'abord sur la charpente, plus élancée et surtout plus haute, pour donner à l'ensemble un principe "unificateur". Traitée en sapin du Nord, elle "offre, disent-ils, un « remplissage » de l'espace nettement plus satisfaisant que la simple

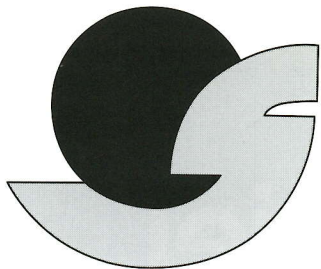
expression d'une charpente métallique classique". L'ambiance est créée tant par la pose d'un feutre tendu en laine de verre sous la toiture, avec un parement de finition en aluminium donnant l'impression d'un immense voilage, déroulé négligemment, que par le traitement des façades de la halle en panneaux de polycarbonate alvéolaire emboîtables. Ce qui permet à la lumière naturelle de pénétrer plus généreusement les différents espaces. Dans ce projet, un soin tout particulier a été apporté au choix des matériaux: des carreaux cassés en *opus incertum*, formant un bandeau et recouvrant par extension un portique destiné



à la signalétique, un bardage métallique horizontal avec de fines nervures, des matières plastiques pour des transparences plus ou moins soutenues, des enduits simples et blancs à l'extérieur.

Architectes :
Les Indiens blancs (Philippe Déro).
Maître d'ouvrage :
Ville de Cusset.





sem-angles

Sem-Angles

Votre Partenaire



Vous avez pris la décision de construire ou de rénover.

Afin de vous aider dans vos choix nous vous proposons :

- Nos espaces **carrelage - sanitaire - chauffage - couverture**
- Les solutions les mieux adaptées à vos attentes
- Des marques réputées d'une parfaite fiabilité
- Un partenariat étroit avec les professionnels

Venez visiter nos expositions :

Z.I. de Baradel
1, rue du Garric
15000 Aurillac

Tél. : 04 71 63 82 00
Fax : 04 71 64 90 15

Rue Henri Pourrat
43100 Brioude

Tél. : 04 71 50 21 38
Fax : 04 71 50 21 43

Z.I. du Brézet
rue Pierre Boulanger
63000 Clermont-Fd

Tél. : 04 73 90 05 00

Z.I. de Montplain
15100 Saint-Flour

Tél. : 04 71 60 12 53

France Télécom et le Conseil Régional Auvergne de l'Ordre des Architectes vous informent sur « les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au service des architectes »

Le 10 mars 1999, France Télécom a organisé, en collaboration avec l'Ordre des Architectes, un premier atelier présentant l'usage d'Internet dans votre métier et les solutions concrètes mises à votre disposition.

**PROGRAMME
DE L'ATELIER**

- **INTRODUCTION GÉNÉRALE :**
→ rapide historique sur Internet
- **INTERNET, QUEL MATÉRIEL ?**
→ Configuration micro nécessaire et minimale ?
→ Quel réseau téléphonique : les avantages de Numéris ?
→ Quel modem ?
→ À quel coût ? (abonnement, communications, réductions tarifaires)
- **TRANSFERT DE FICHIERS SUR INTERNET ET NUMÉRIS :**
une réponse rapide et efficace aux besoins d'échange d'informations des architectes avec leurs partenaires
→ les solutions, les tarifs
- **LES AUTRES USAGES D'INTERNET**
→ Comment rechercher et trouver l'information pertinente sur Internet ?
→ Comment être présent sur Internet ?

Nous sommes à votre disposition pour vous proposer d'autres ateliers.

Si vous êtes intéressé(e), renvoyez-nous dès aujourd'hui le coupon ci-contre (complété) à l'adresse suivante :

FRANCE TELECOM - Agence Professionnels à l'attention d'Evelyne LEROY
5, rue Entre les Deux-Villes - 63962 Clermont-Ferrand Cedex 9



Pour tout renseignement, un Conseiller France Télécom est à votre écoute au **1016** (appel gratuit)



Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au service des architectes

Nom et prénom : _____

Société : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Fax : _____



Avant de prendre *votre retraite,* vérifiez que vous en aurez une.

PERICIS CONSULTATION

**La Mondiale, spécialiste de la retraite, vous offre un
BILAN DE RETRAITE GRATUIT.**

*POUR VOUS : quelle que soit votre situation, le résultat du travail de toute une vie risque de se traduire par une retraite nettement insuffisante. Vos droits suffiront-ils à maintenir le niveau de vie que vous souhaitez?
POUR VOTRE CONJOINT : vous voulez lui assurer une retraite décente ou lui transmettre un patrimoine dans les meilleures conditions? Pour le savoir, retournez dès maintenant le coupon ci-dessous ou appelez-nous au 04 73 93 52 59. Nos conseillers sur toute la région AUVERGNE se tiennent à votre disposition et vous contacteront dans les meilleurs délais.*

Oui, je souhaite faire un bilan gratuit et approfondi sur les revenus de ma retraite avec un conseiller de La Mondiale.

Nom : Prénom : Profession :

Adresse :

Merci de m'appeler au [] entre h et h pour prendre rendez-vous.

A renvoyer à : LA MONDIALE - Immeuble Centre Onslow - Angle 12, av. Marx Dormoy et 17, rue Onslow - 63038 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 ou à télécopier au 04 73 34 82 84.

Les informations recueillies ici pourront être utilisées par LA MONDIALE pour vous adresser des offres commerciales. Conformément à la loi du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification portant sur ces informations.

L'homme

est

imprévisible.

C'est
prévu.

DEPUIS 1905
N'ASSURONS QUE L'HOMME



LA MONDIALE
ASSURANCE VIE

carnet

Le Conseil de l'Ordre souhaite la bienvenue aux confrères récemment inscrits ou réinscrits à notre Tableau : Yann Baujard, Jean-Luc Bersou, Philippe Bogacz, Nicolas Carles, Frédéric Chalmin, Philippe Coignard, Laurent Daudel, Hildegard Hummel, Karine Enjolras, Guillaume Fiard, Agnès Marcaud, Claude Martinon, Danièle Mascret-Sciuto et Pascal Parmantier.

Toutes nos félicitations à Étienne Dibet pour l'honorariat de la profession qui lui a été conféré.

Toutes nos félicitations à Jean-François Brun, élu à la présidence du Syndicat des architectes de l'Allier.

Après quatre années passées en Auvergne, Jean-Luc Biscop, conservateur régional des Monuments historiques, rejoint la Direction de l'architecture et du patrimoine, à Paris.

Lieu	Projet	Maître d'ouvrage	Date sélection & Représentants CROA	Equipes retenues	Date sélection lauréat & Représ. CROA	Lauréat jury	Coût travaux
YSSINGEAUX Haute-Loire	Aménagement d'aires de repos, lieudit Les Barrys	Etat, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, DDE de la Haute-Loire	15/05/98 Courtial	Castanié-Salles/ Reuillard/ Fargette/	04/12/98 Courtial	Reuillard	7,4 MF HT
MONTFAUCON-EN-VELAY Haute-Loire	Restructuration de la maison de retraite	Maison de retraite de Montfaucon	02/06/98 Courant, Montrieul	SCPA Boudignon/ Grousseau/ Chabanne/	08/12/98 Courant, Montrieul	Grousseau	17 MF TTC
SAINT-NECTAIRE Puy-de-Dôme	Centre de loisirs et de remise en forme	Commune de Saint-Nectaire	01/07/98 Allezard-Chambon, Mazoyer	Atelier 4/ Castanié-Salles-Faye-Hoeltgen/ Marcillon-Thuillier/	30/11/98 Allezard-Chambon, Mazoyer	Castanié-Salles-Faye-Hoeltgen	5 MF HT
AUBIÈRE Puy-de-Dôme	Construction de l'ISIMA	Conseil Régional d'Auvergne	09/07/98 Collet	Treuttel-Garcias-Treuttel-Bruhat-Thomas-Bouchaudy/ Gaillard-Maurios/ Riciotti-Moinard J. et P./	20/11/98 Lanquette	Treuttel-Garcias-Treuttel-Bruhat-Thomas-Bouchaudy	40 MF TTC
AURILLAC Cantal	Réalisation du bâtiment de l'établissement de transfusion sanguine	Centre Hospitalier Henri Mondor			22/09/98 Courtial, Gendre	Teil	2 MF TTC
AULNAT Puy-de-Dôme	Réaménagement du groupe scolaire B François Beytout	Commune d'Aulnat			28/09/98 Allibert, Boudignon	SCPA Bosloup-Ravoux	3 MF HT
CREUZIER-LE VIEUX Allier	Construction d'une maison de l'enfance	Commune de Creuzier-le-Vieux	07/10/98	SCPA Bruhat-Thomas-Bouchaudy/ SCPA Imholz F. et R./ Méandre/	16/12/98 Morand	SCPA Imholz F. et R.	2 MF HT
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS Allier	Construction d'une caserne de gendarmerie	Département de l'Allier			08/10/98 Berger	SCPA Bruhat-Thomas-Bouchaudy	7,3 MF TTC
MOULINS Allier	Restructuration de l'Hôpital	Centre Hospitalier Moulines Yzeure			04/11/98 10/12/98 Courtial	SCPA Imholz F. et R.	
YZEURE Allier	Réhabilitation d'un pavillon d'hébergement de psychiatrie adulte de l'Hôpital				04/11/98 Courtial	SCPA Imholz F. et R.	5,2 MF HT
LAPALISSE Allier	Construction d'une école primaire	Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion de l'école primaire			16/11/98 Courtial	Hiatus Atelier H4	8,5 MF HT
Aire de repos autoroutière de GARABIT Cantal	Espace d'accueil et d'information et bloc sanitaire	Etat, DDE du Cantal	24/11/98 Courant	Tectoniques/ Navetch/ Dezeuze-Faup-Zirk/ Mader/			3 MF TTC
RIOM Puy-de-Dôme	Centre Hospitalier Guy Thomas Réhabilitation du bâtiment Ste-Hélène	Centre Hospitalier Guy Thomas			04/12/98 Collet, Gendre, Lanquette, Montrieul	Berger, Manaud	3,5 MF HT
AUBIÈRE Puy-de-Dôme	Stade couvert d'athlétisme	Communauté de communes de l'agglomération clermontoise	09/01/99 Courtial 13/01/99 Lanquette	Ferret-Moinard/ Ferreira-Séné/ Léaud-Rambourdin-Rivoire/			32 MF HT
ISSOIRE Puy-de-Dôme	Autoroute A75 Construction du CIGT et d'un bâtiment pour la gendarmerie				14/01/99 Courtial	Bresson-Combes-Ondet	
BRIOUDE Haute-Loire	Rénovation de l'ancien lycée de jeunes filles	Ville de Brioude			26/01/99 Blanchet, Courtial, Moinard P.	Léaud-Rambourdin-Rivoire-Alves	5 MF HT
PARENTIGNAT Puy-de-Dôme	Construction d'un complexe communal	Commune de Parentignat			27/01/99 Blanchet, Courtial	Cristina	3,5 MF HT
AUBIÈRE Puy-de-Dôme	Construction du Cyber Centre, zone d'activités des Sauzes	Communauté de communes de l'agglomération clermontoise	04/02/99 Courtial	Sextant/ Léaud-Rambourdin-Rivoire/ Moinard J. et P./			10 MF HT
AURILLAC Cantal	Construction de 64 logements, rue de Marmiesse	Office Public Départemental d'HLM du Cantal			08/02/99 Blanchet, Courtial	Reygade-Foa (1 ^{ère} tranche) Rougé-Porcher (2 ^e tranche)	12 MF TTC 12 MF TTC

annonces

DEMANDES D'EMPLOI

Architectes

Andiano Xavier, 04 73 37 35 34
 Champagnol Lionel, 01 69 41 12 30
 Chazeau Fabrice, 04 73 93 76 15
 De la Poterie Arnaud, 02 41 43 51 68
 Lacombe Laurent, 01 47 33 85 51
 Loiseau Mathilde, 04 73 33 35 38
 Marchais Yann, 03 20 63 96 27
 Petit Philippe, 04 73 36 94 72
 Taillandier Johann, 04 73 92 37 87

Commis d'exécution en bureau d'architecture

Léon Estelle, 04 73 79 07 20

Dessinateur-conducteur de travaux, métreur

Brunetti Dominique, 04 73 35 08 00

Métreur

Oubati Carole, 04 73 38 70 89

Secrétaires

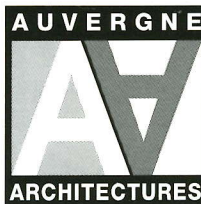
Béal Karinne, 04 73 55 17 61
 Flagel Patricia, 04 73 77 17 38
 Lemay Sophie, 04 73 23 27 16
 Salas Violette, 04 73 64 19 44
 Werlé Chantal, 04 73 30 91 82

Technicien métreur gros œuvre

Villepreux François-Xavier, 04 73 79 40 86

Transmettez vos annonces au secrétariat du Conseil de l'Ordre
 Fax 04 73 34 39 09

Le Secrétariat de l'Ordre est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (C.V., etc.).



Je m'abonne

Je désire recevoir les trois prochains numéros d'Auvergne Architectures au prix spécial de 100 francs.

Je recevrai par ailleurs les invitations aux manifestations organisées par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Envoi du bulletin d'abonnement et du règlement (chèque de 100 F ou 140 F pour l'étranger) à l'Ordre des Architectes - Région Auvergne - 40, boulevard Charles de Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand

Nom

Société ou Organisme

Adresse

Code postal Ville

Date Signature

Architectes...

votre site

INTERNET

INTERNET
INTERNET
INTERNET

www.
gdebussac.net

web

- [conseil
- [conception
- [ergonomie
- [hébergement

MULTIMÉDIA - INTERNET
CONCEPTION - ERGONOMIE
HÉBERGEMENT
PROGRAMMATION - FORMATION



Web : www.gdebussac.net
E.mail : web@gdebussac.net
Tél. : 04 73 14 37 10 ■ Fax : 04 73 14 37 19
Clermont-Ferrand

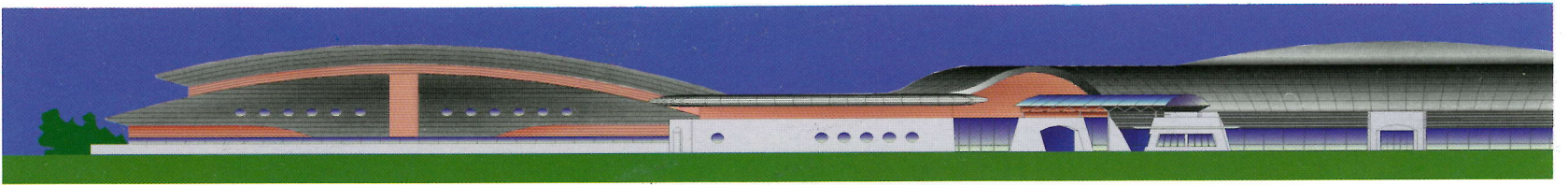


Web : www.gdebussac.fr
E.mail : gdb@mail.gdebussac.fr
Tél. : 04 73 42 31 00 ■ Fax : 04 73 42 31 10
Clermont-Ferrand

CONCEPTION ET RÉALISATION
DE DOCUMENTS IMPRIMÉS
RÉGIE PUBLICITAIRE
ROUTAGE

Hervé de Bussac - Cécile Fribourg

Christian Bait - Gaëtan de Martrin



LA GRANDE HALLE D'Auvergne

Ouverte et compétitive, chaleureuse et solidaire, notre Région d'Auvergne avait besoin d'un lieu pour ses manifestations nationales et internationales. La Grande Halle d'Auvergne et le Zénith accueilleront des salons, des congrès et des spectacles en Région d'Auvergne. La construction de ce grand Parc d'expositions a été décidée par le Conseil Régional d'Auvergne. Il sera le seul équipement du genre au centre de la France entre Lyon et Bordeaux, Orléans et Montpellier. La Grande Halle d'Auvergne, c'est aussi un nouveau pari architectural s'intégrant parfaitement dans l'environnement et l'identité culturelle de l'Auvergne. Notre Région d'Auvergne et sa capitale régionale confirment ainsi leur vocation d'être des destinations phares en étant au cœur de l'événement, qu'il soit économique, artistique ou sportif.

Zénith pour de grands spectacles 1 600 à 8 500 places - Halls d'Expositions pour Salons et Foires
Salle polyvalente modulable / 4 salons - Centre de conférences / 600 places

Une réalisation du Conseil Régional d'Auvergne

